

R. P. HENRI LE FLOCH, S. SP.  
ANCIEN SUPÉRIEUR DU SÉMINAIRE FRANÇAIS DE ROME

## LE CARDINAL BILLOT LUMIÈRE DE LA THÉOLOGIE

« L'Éminentissime cardinal Billot,  
honneur de l'Église et de la France »

*Lettre du Cardinal Merry del Val  
à Mgr Sevin, archevêque de Lyon*

---

*Cet hommage à la mémoire du cardinal Billot n'étant pas livré au public, ne se trouve pas dans le commerce. La reproduction qui en est faite, dans un nombre limité d'exemplaires numérotés, reste d'ordre privé, l'auteur, malgré de vives instances, n'ayant pas consenti présentement à la publication.*

---

### AVANT-PROPOS

*Le cardinal Billot a été une grande lumière – lumineuse majus – de la théologie, qui pourrait le contester ? Des ouvrages, monuments immortels de la science sacrée, le proclament hautement, et qui révélera d'autre part le labeur immense accompli par lui au service direct du Saint-Siège, dans les Congrégations romaines et dans la première de toutes, la Suprême Congrégation du Saint-Office ? Elle est digne d'admiration et elle mérite assurément d'être citée en exemple, cette vie de travail et de science, de vertu et de piété. À sa mort, des publications pourtant catholiques n'eurent pas d'hommages à rendre à l'éminent défunt, et il y eut, de leur part, comme une consigne de silence offensante pour cette illustre et sainte mémoire. Des organes officiels jugèrent suffisantes la concision et la froideur de ceci : Le R. P. Billot est mort le 18 décembre, à Galloro, province de Rome. « Quel Père Billot ? » pouvait-on se demander. Comment justifier cette ingrate abstention ? Gloire de l'Église, le cardinal Billot est aussi une gloire française et la France se doit de l'honorer<sup>1</sup>. Son bel éloge du cardinal Pie s'ouvre par ces paroles de*

---

<sup>1</sup> Au-delà des frontières, on s'est montré plus qu'en France soucieux de cette gloire. À Rome, M. R. Havard de la Montagne, en Belgique, Mgr Louis Picard ont déposé sur la tombe du vénéré défunt, avec un talent bien connu et une grande délicatesse de sentiment, « un hommage d'admiration et de reconnaissance », saluant en lui « le défenseur de la vérité, une des plus hautes intelligences de notre temps, d'une telle vigueur intellectuelle, d'une telle puissance de pénétration métaphysique qu'on doit lui faire une place glorieuse parmi les

*l'Éclésiastique* : « Laudemus viros gloriosos et parentes nostros in generatione sua. » *Louons les hommes glorieux, les pères de notre race. À lui-même il est juste d'appliquer ce texte sacré. N'est-il pas une voix qu'il ne faut pas laisser s'éteindre, une lumière dont il importe de montrer l'éclat en ce temps d'amoindrissement de la vérité, d'obscurcissement des principes, d'opportunisme rebelle aux luttes nécessaires et prêt à toutes les concessions ?*

*Pour qui l'a connu et vu à l'œuvre, aimé sa science et admiré ses vertus, nous estimons qu'il y a, devant ce laconisme universel, comme une obligation de conscience de recueillir, au moins dans une rapide esquisse, les traits de cette grande figure et de dégager les idées maîtresses de son enseignement et de sa méthode, tout en laissant le champ ouvert à des études plus complètes. De cette conviction sont nées ces pages, où seront évoqués successivement l'homme, le théologien, le professeur, le défenseur de la vérité contre les erreurs du libéralisme, du modernisme, du sillonnisme, ses adversaires et ses détracteurs, le cardinal, son dévouement au Saint-Siège et au maintien de la foi dans sa patrie.*

*Comme l'on voit, ce travail n'entend pas être une biographie d'ensemble du saint cardinal. Il ressort du titre même qu'il se circonscrit au domaine théologique et laisse de côté ce qui ne relève pas de l'activité doctrinale de l'illustre théologien.*

Paris, le 18 décembre 1932

---

## L'HOMME : CARACTÈRE, ESPRIT

Athlète par la taille comme par la pensée, ce qui, d'abord, frappait dans le cardinal Billot, avec sa haute stature, sa tête puissante, son front magnifique et découvert, ses lèvres fines, c'était, dans la vivacité et la sérénité de sa physionomie, dans la douceur et la profondeur du regard, l'expression de vigueur intellectuelle, de volonté calme et maîtresse d'elle-même.

Sa lumineuse intelligence, faite d'étendue et d'élévation, de vie et de mouvement, est de celles qui vont d'un coup d'aile au fond des choses, qui vivent de synthèse et d'unité et savent contempler derrière les voiles visibles les réalités pures. On sent cet homme méditatif capable de planer victorieusement au-dessus des batailles doctrinales et de monter aux plus hautes cimes des visions de la pensée.

Quand il se penchait vers vous par ce mouvement qui lui était familier, il laissait, dans la bienveillance de son sourire, transparaître sa bonté, son affa-

---

disciples les plus illustres de saint Thomas d'Aquin... » ; célébrant « le rayonnement de ses vertus, de sa piété, de son ascétisme, le rafraîchissement de sa bonté, le prêtre de J.-C. dans sa plénitude, pieux, immatériel, candide, sa vie incomparable » etc. (Cf. *Rome*, janv.-févr. 1932 — *Revue catholique des idées et des faits*, janv. 1932).

bilité, toute la richesse de ses sentiments en même temps que la simplicité, la loyauté de son âme et la sincérité, de sa parole.

Son caractère ne marquait aucun penchant à la mélancolie, au pessimisme. Gai de tempérament, avec des explosions de joie presque enfantine, d'un optimisme appuyé sur la raison et sur la foi, il était plein d'entrain, de bonne humeur et, l'on peut ajouter, de candeur. Comme on l'a dit de son maître, l'Ange de l'École, il se montrait candide dans ses rapports avec les hommes et dans ses rapports avec Dieu. Massillon, parlant de Bossuet, attribue à ce génie la même qualité, ajoutant « qu'elle caractérise les grandes âmes et les esprits de premier ordre » (*Oraison funèbre du Dauphin*).

Entre le cardinal Billot et le cardinal Mercier, de vraies affinités intellectuelles ont été constatées. On les a présentés aussi l'un et l'autre comme impulsifs et primesautiers<sup>2</sup>. Ceux qui ont abusé de tels qualificatifs à l'adresse de ces deux esprits transcendants n'ont pas su apprécier la fraîcheur et la jeunesse d'âme qu'ils possédaient à un haut degré et qui jaillissaient de leur enthousiasme pour la vérité et pour le bien, de leur indignation pour l'erreur et pour le mal, de leur habitude courageuse de mettre leur parole en conformité avec leur pensée, ce qui paraît à certains une audace anormale.

La piété a guidé le cardinal Billot dans la recherche de la science ; la science l'a affermi dans la piété, et pour le bien comprendre, il ne suffit pas de le regarder du seul point de vue intellectuel métaphysique ou seulement humain, sans faire à la vie de l'âme devant Dieu sa très large part. Afin de le connaître, il faut l'envisager dans la plénitude des dons de la nature et de ceux de la grâce, car on goûtait en lui leur union harmonieuse. Sa vertu, c'était la vérité vécue, le devoir réalisé, l'équilibre parfait dans la tranquillité de l'ordre. Il cherche la vérité et il la possède dans la paix. Elle le fixe dans la rectitude de la pensée et la vraie liberté, bien au-dessus des opinions changeantes et des préjugés mondains. Selon le mot de Bossuet, « La Vérité est une reine qui habite dans sa propre lumière. »

Sa vie intérieure est intense, ardente, raisonnable et mystique, dans l'amour passionné du Christ, de l'Église et des âmes. *Luce intellettuale piena d'amore*, lumière intellectuelle pleine d'amour, pourrait-on dire de lui avec Dante.

Aimer la vérité pour elle-même, c'est désirer la donner. Le vrai, comme le bien, est *diffusivum sui*. Il n'avait qu'une seule ambition : travailler pour Dieu et pour les âmes.

L'existence du cardinal Billot, comme celle de la plupart des grands maîtres de la pensée, vide d'actions éclatantes, compte peu d'événements

---

<sup>2</sup> Cf. pour le cardinal Billot, divers articles nécrologiques ; pour le cardinal Mercier, *Le grand Cardinal Belge*, par Ramaekers.

extérieurs. Réduisant volontairement son horizon matériel, il vivait dans les splendeurs du monde invisible. Contemplatif jusque dans sa chaire, la spéculation théologique alimentait son oraison et, pour lui, la science sacrée était l'itinéraire de l'âme vers la lumière divine, non une froide abstraction. Aussi a-t-il, dans ses œuvres, chanté le Créateur en métaphysicien inspiré et en apôtre des mystères de la foi, sans sortir de la rigueur scientifique et en atteignant souvent les sommets de l'éloquence et de la poésie, dans une splendeur d'imagination qui reflétait avec éclat les beautés du monde invisible. L'univers matériel et social, les événements dans l'espace et dans le temps, il les voyait en Dieu : *In ipso vivimus, et movemur et sumus* (Act. xvii, 28).

Tant de qualités étaient rehaussées par la vertu de modestie et d'humilité. « La science qui enfle », au dire de saint Paul, n'était pas celle de l'illustre théologien. Il avait trop embrassé les limites du savoir humain pour en tirer vanité. Souvent il répétait le mot de Pascal : « Nous ne savons le tout de rien », et, volontiers, il aurait dit avec saint Thomas : « Tout ce que j'ai écrit me semble de la paille. »

On a parlé, à son sujet, de carence de diplomatie. Puisse-t-elle avoir souvent, à son service, la profondeur et la lucidité de cet esprit. « Dieu a établi, lit-on dans la première *Épître aux Corinthiens* (chap. xii, 28), différents dons dans l'Église, partagés par l'Esprit-Saint aux divers membres », et le texte énumère les apôtres, les prophètes, les docteurs. Il n'est pas fait mention de diplomates. Si on lui en avait parlé, le cardinal eût répondu sans doute, avec Bossuet, que « la vraie diplomatie et politique est celle de la vérité » ; et il eût médiocrement goûté le sacrifice de la sincérité que Talleyrand appelle « l'art de ne montrer qu'une partie de sa vie, de sa pensée, de ses sentiments, de ses impressions » (*Mémoires du prince de Talleyrand*, premier volume). Il était docteur. Le théologien n'est pas l'homme des combinaisons, des négociations, des accommodements ; il est l'homme des principes. On n'imagine pas le cardinal Billot descendant sur ce terrain d'embûches, où tendre des pièges devient un art, pour déjouer les intrigues et se mouvoir dans les volte-face de la politique. S'il n'a point partagé le goût des déguisements et des finesses inutiles, s'il s'est écarté de ces souplesses et de ces artifices qui sont toute la science, l'ambition et le mérite de tant d'âmes vulgaires, il a eu cette diplomatie immortelle qui achemine les hommes vers leur fin par les moyens les plus propices. La vérité présidait à toutes ses démarches, à toutes ses paroles, et il n'avait rien de ces hommes impénétrables toujours attentifs à tirer le voile sur leurs pensées obscures.

Il est très vrai qu'il n'usa de flatterie pour personne et que sa noble franchise, l'élévation de son caractère l'éloignaient de toute adulation. De lui aussi, comme de Bossuet, Madame de Maintenon aurait pu dire : « Il n'avait

pas l'esprit de la cour.» Non, il n'avait ni l'esprit, ni l'âme de ces courtisans qui sont la honte des cours et l'écueil des grands. Admis à la table des rois, en guise de compliments protocolaires, peut-être se fût-il écrié comme saint Thomas à la table de saint Louis : *Invictum contra Manichæos*. Voilà un argument péremptoire contre les Manichéens — ou contre les Modernistes.

Faut-il accepter qu'il manquât de contact avec les faits, comme s'il avait vécu déjà hors de l'espace et du temps ? Il n'ignorait rien des faits se rapportant à son enseignement, au service de Dieu et de l'Église. Par ailleurs, vivant dans le monde des idées par la puissance de sa pensée, et dans les clartés surnaturelles par la force de la grâce, il manifestait un détachement complet des choses de la terre, quand il n'y voyait pas un intérêt pour le ciel.

Désireux de restreindre dans sa vie extérieure les conversations inutiles, les visites et les relations superflues, professeur, il restait cloîtré dans sa cellule, et cardinal, dans son très modeste appartement, supprimant, en fait de sorties et de cérémonies, ce qui n'était pas de stricte obligation et voyant de haut passer les hommes et les événements.

Le médisant n'aurait trouvé chez lui qu'un silence d'indignation et de sévérité. Qui aurait cru pouvoir l'entretenir des curiosités vaines et de menus faits divers se serait heurté à une indifférence qui l'aurait vite découragé.

En ses visites, il ne se serait pas attardé chez un vieux prélat français de son temps, du reste homme d'esprit, fixé à Rome dans une charge de la Curie et aimant à recevoir, mais dans le salon duquel des anecdotes, récits d'un caractère assez libre, étaient remémorées, à tel point qu'en ses voyages à Rome, un évêque, sans doute de conscience délicate, confiait à son vicaire général, en quittant la demeure prélatice : « Chaque fois que je sors d'ici, j'ai envie de me confesser. » Près du cardinal Billot, on parlait science ou surnaturel. Dans ses entretiens familiers, il n'y avait rien de tendu. Il s'y présentait le front rayonnant et le sourire aux lèvres. Souvent même fusait son clair rire français, indice de la santé de l'âme et du corps. En ses paroles, rien ne se ressentait de l'indigence de la pensée, de la platitude de l'expression, de l'impuissance de la langue. En tout, il était épris de clarté et de certitude.

Sombre et mensongère légende, celle qui essaie de le tenir pour un intransigeant farouche, absolu dans ses idées arrêtées une fois pour toutes, fulminant l'anathème et toujours armé en guerre. Théologien, il n'évoluait pas dans le domaine du contingent, et, dans le domaine de la vérité, sa vision s'irradiait d'absolu, ses affirmations étaient d'une vigueur incisive ; mais, logicien parfait, il n'ignorait pas l'art des distinctions et savait mettre, par conséquent, le relatif voulu dans ses jugements.

Rempli d'indulgence et de charité pour les personnes, il se montrait irréductible devant les idées fausses, qu'il saisissait dans les tenailles de sa dialectique, comme un aigle enserme un faible épervier. Initiateur puissant et ami du progrès dans les questions théologiques, il prenait en pitié ces esprits infatués d'eux-mêmes, convaincus d'avoir dit le dernier mot de la science et de la méthode quand ils ont déclaré avec solennité « qu'il faut être à la page ».

En un mot bonté, franchise, loyauté, affabilité, rectitude, élévation et profondeur de la pensée, modestie et humilité, amour de la vérité dans le dévouement à Dieu et à l'Église, c'était tout le cardinal Billot. « Il nous faut, a-t-il écrit, l'amour de la vérité pour elle-même, de la vérité nette de toute compromission avec l'erreur, de la vérité intégrale enfin » (*Éloge du cardinal Pie*).

Voici le témoignage de l'écrivain d'élite qui l'a beaucoup connu à Rome et qui a fait exception, dans la presse, en lui rendant justice après sa renonciation au cardinalat et au lendemain de sa mort :

« Le cardinal Billot vivait très retiré, on venait à lui, et il ne se préoccupait guère de l'impression qu'il causait. Or, l'impression était profonde avec sa tête penchée, son visage d'ascète, sa soutane noire et sans le moindre insigne qui évoquât sa dignité, il semblait étranger à tout ce qui est de la terre ; il n'était qu'esprit et pensée. Ceux qui l'ont connu auront connu dans sa plénitude le prêtre de Jésus-Christ, pieux, immatériel, candide : nous disons candide, au sens de pureté, ingénuité, blancheur, toute son âme se révélant à travers la frêle enveloppe. Et quand on songeait, à l'écouter, que cet homme si humble, si simple, était une des plus hautes intelligences de notre temps, on était saisi d'admiration, de vénération, de respect. Il n'est vraiment que la foi, que la communication perpétuelle avec Dieu pour dresser sur de pareils sommets la créature humaine, exposée à tant de misères et de faiblesses. Aux gens qui n'admettent que la matière, nous oserions donner ce conseil : regardez le cardinal Billot et dites si l'âme ne resplendit pas » (R. Havard de la Montagne, *Rome*, 1<sup>er</sup> février 1932).

## II

### LE THÉOLOGIEN

La Providence avait préparé le P. Billot pour l'enseignement du dogme à l'Université grégorienne, foyer séculaire de hautes sciences ecclésiastiques à Rome, au centre de la foi et de l'unité où viennent aboutir, de toutes les directions, les courants de la vie et de la pensée religieuses. D'éminents professeurs le précédèrent dans cette chaire dogmatique, comme le P. Perrone, le cardinal Franzelin. Il les dépassa tous. Auparavant, il avait enseigné les sciences sacrées dans les maisons de son Ordre et à l'Université

catholique d'Angers. À Rome, il débuta dans son enseignement peu de temps après que l'encyclique *Æterni Patris* eut imprimé à la théologie une forte impulsion vers la doctrine et la méthode de saint Thomas.

Une interruption déplorable avait brisé la grande tradition. Comme on ne pouvait s'affranchir de la théologie de saint Thomas, on l'avait confinée dans une région fermée qui l'avait affaiblie. Quant à la philosophie, la révolution cartésienne l'avait séparée du Docteur angélique. La grande voix de Léon XIII remit la philosophie chrétienne dans sa vraie direction.

Pour la philosophie comme pour la théologie, le P. Billot fut à la fois le disciple et l'imitateur de saint Thomas ; son disciple en s'appropriant sa doctrine et sa méthode, son imitateur en reproduisant sans jamais le perdre de vue et sans culte servile, ses efforts vers une clarté toujours plus grande, vers une science toujours plus compréhensive. Pendant un quart de siècle, il travailla ainsi au renouvellement de l'enseignement doctrinal : *Vetera novis augere atque perficere*, selon le mot d'ordre de l'encyclique.

Le mérite fondamental du cardinal Billot est d'avoir retrouvé, repensé, dilaté, renouvelé la doctrine de l'Ange de l'École, de l'avoir enseignée dans sa pureté avec un accent personnel et une maîtrise incomparable. Sur le même plan, il a été, dans le domaine de la foi, à des heures critiques, notamment pendant la crise redoutable du modernisme, l'invincible défenseur des droits de l'Église.

L'œuvre doctrinale de saint Thomas disparaissait sous de lourds commentaires sans vie, sous de longues élucubrations verbales sans métaphysique. Le P. Billot la voulut libérée de ce poids mort ; il s'appliqua à dégager l'édifice imposant des constructions adventices qui le défiguraient et à le faire voir dans ses merveilleuses proportions.

Sa caractéristique comme théologien a été d'aller droit, à travers les écoles et les systèmes, les décadences scolastiques et les gloses inutiles, à la source la plus pure de la science sacrée, à la grande école du XIII<sup>e</sup> siècle, de ce siècle, un des plus éminents de l'histoire, qui nous a donné, non seulement la vision harmonieuse et mesurée du beau dans ses cathédrales, mais encore et surtout la vision du vrai dans la plus sublime synthèse de la théologie.

Par un énorme travail d'assimilation et d'interprétation, le P. Billot est devenu le continuateur et le rénovateur de l'enseignement thomiste. Il explique, il commente, il se livre à une véritable œuvre de restauration, ramenant les problèmes théologiques à leurs formules adéquates, en fonction de la traditionnelle doctrine, immuable en sa base, mais perfectible en ses développements, et non d'une apologétique si souvent hasardeuse pour la vérité. Son mérite est d'avoir ainsi délivré la science théologique du forma-

lisme étroit où elle avait parfois tendance à s'enfermer, tout en la sauvegardant d'un péril de déviation.

En face des difficultés qui paralysaient les meilleurs maîtres, il montra la vraie solution dans le retour aux principes posés par saint Thomas et suivis par ses commentateurs les plus autorisés. Le fait d'aller résolument aux sources donne, plus que la science acquise, « la puissance de découverte dans l'infini », selon le mot de Lacordaire.

Dans des questions de la plus haute importance, les éléments de vérité manquaient de cohésion, faute de principes directeurs. Les assises semblaient dénuées de largeur et de force. Le P. Billot établit la science théologique sur des fondements solides, rationnels et surnaturels. Les principes directeurs, il les puisa dans le Maître commun, comme lui, éclairé dans son œuvre de coordination par les Écritures, la tradition des Pères, les définitions de l'Église, par les meilleurs commentateurs, par les lumières du bon sens et de la droite raison l'intelligence devant suivre ses lois propres et procéder logiquement par principes et par conclusions.

La grande vision synthétique du monde surnaturel fait de sa théologie une splendide unité vivante. Il ne raisonne pas sur des idées pures, mais sur des réalités concrètes qui s'insèrent dans l'ordre créé, naturel et surnaturel. Et la théologie retrouve sa puissance et son éclat dans l'accord fondamental de la raison et de la foi : *fides quærens intellectum*.

En renouant la grande tradition, le P. Billot a vivifié la théologie d'une sève nouvelle. À la place de formules inertes, il a mis de la vie. Il estimait, en effet, que le thomisme véritable n'est pas un assemblage de concepts abstraits, mais bien une synthèse pleine de vie et que le dogme, dans son développement scientifique, doit se préciser suivant la loi du progrès. Pour se rendre compte de la valeur d'une telle restauration, on n'a qu'à rapprocher des traités vivants du continuateur de saint Thomas tel ou tel manuel d'un classicisme superficiel et aride, avec des thèses étriquées, revêtues d'une livrée prétendue scolastique.

Mais, cette vie et cette pensée, il ne les a pas tirées de lui-même. Son rôle a été de comprendre l'angélique Docteur dans sa pureté primitive et de le faire comprendre. Volontiers nous souscrivions à cette exclamation échappée un jour à un maître de l'Université grégorienne, le P. Lazzarini, disant à ses élèves : « *Sanctus Augustinus invenit, sanctus Thomas perfecit*, — sans oublier l'œuvre de saint Albert le Grand — *cardinalis Billot explicavit*. » Cette « explication », il l'a faite selon la lettre et selon l'esprit, avec sa puissante originalité. « L'auteur, écrit M. l'abbé A. Michel, entend être commentateur de saint Thomas, commentateur selon la lettre, là où la pensée du Maître est nette, et, en ce cas, il sait la mettre en un relief saisissant ; commentateur



selon l'esprit, là où cette pensée laisse prise à la discussion » (*Dict. pratique des conn. rel.*). Il a rétabli ainsi un thomisme animé et générateur.

À la grande confusion de l'éminent religieux, le cardinal Parocchi, cardinal Vicaire du pape Léon XIII et l'un des plus savants membres du Sacré-Collège, parlant en une séance solennelle, le qualifiait de *Vivens Thomas*. D'illustres professeurs n'ont pas craint d'affirmer qu'en des thèses des plus importantes, il se rangeait, après saint Thomas, facilement le premier : *Post divum Thomam facile princeps*.

Théologien, le P. Billot était en même temps philosophe, en fonction sans doute du théologien, mais combien clair et vigoureux. La philosophie étant la clef de la doctrine, les parties philosophiques prennent un grand développement dans beaucoup de ses traités, spécialement dans ses prologues, et l'on pourrait en extraire l'essentiel de toute la doctrine philosophique de saint Thomas. Un de ses brillants élèves, professeur enseignant dans une chaire d'Université catholique, s'exprime ainsi sur l'œuvre de son ancien maître :

« Le P. Billot ne s'est pas contenté de défendre l'enseignement traditionnel contre les hérésies modernes (du libéralisme dans son magnifique traité de l'Église ou du modernisme dans presque tous ses autres ouvrages), et l'on ne jugerait pas exactement son œuvre si l'on se bornait là. Le P. Billot a fait autre chose et le plus grand service qu'il ait rendu peut-être à la théologie dogmatique, c'est de l'avoir dégagée de toutes sortes d'hypothèses onéreuses, d'inventions factices, de véritables *dii ex machina* dont quelques-uns des commentateurs de saint Thomas, aujourd'hui trop suivis, l'avaient si maladroitement embarrassée. Ceux-ci paraissent en effet s'être un peu trop laissés détourner de leur véritable objet par le souci, du reste admirable, de ne nous laisser ignorer aucune des objections modernes. Le P. Billot ne conteste assurément ni l'intérêt ni l'utilité d'une telle méthode, mais il croit plutôt que le simple exposé de la théologie a toujours été la meilleure défense qu'on en puisse faire, et qu'en la tournant ou en la réduisant trop à l'apologétique, on risque peut-être de l'affaiblir, de l'énerver et finalement de la diminuer. Il est donc avant tout préoccupé de retrouver la vérité théologique (où il est merveilleusement servi par une logique impitoyable) : puis de l'exposer ou de l'affirmer avec la tranquille intransigeance d'un homme qui la possède.

De là une théologie comme renouvelée, faite à toute épreuve, devant laquelle les objections tombent d'elles-mêmes (comme des moucherons qui se brûlent au feu d'une lampe), et pour qui les hérésies modernes apparaissent tout de suite comme des monstruosité<sup>3</sup>. »

---

<sup>3</sup> M. le chanoine Bouché, professeur à la Faculté de Théologie de l'Université catholique de Lille.

### III

## OUVRAGES

Les traités théologiques du cardinal Billot marquent une date dans l'enseignement de la Théologie. Ils forment un temple de la science sacrée, où les trésors sont accumulés, un arsenal, peut-on dire aussi, où, pour le présent et pour l'avenir, les défenseurs de la vérité trouveront des armes dans le patrimoine intellectuel qu'il a constitué et dans le principe de développement qu'il a posé. Sa doctrine et sa méthode s'imposent plus que jamais, si l'on veut sauver les esprits du déluge d'erreurs ou d'opinions stériles sous lesquelles ils sont submergés.

Ces ouvrages ne peuvent pas n'être pas appréciés à leur juste valeur par tout esprit vraiment théologique. La liste en est longue<sup>4</sup>. L'œuvre de saint Thomas est leur point de départ et leur point d'appui. Elle fournit, dans une ordonnance parfaite, le cadre et l'ossature des traités. Ensuite, l'illustre théologien se dégage de toute solution a priori ; il prend une position large et intégrale, étendant et simplifiant à la fois la question, saisissant le problème au cœur avec toute la richesse de sa science. Il soumet l'idée maîtresse à un examen minutieux et approfondi dans la description analytique des concepts, afin d'en déduire, à la lumière des principes posés, avec une inflexible logique, le développement des preuves par groupes d'arguments. Dans ses traités, il appuie toute sa doctrine sur quelques principes très simples auxquels se rattachent toutes ses thèses dont la construction révèle toujours l'alliance d'une méthode rigoureuse avec une métaphysique profonde et hardie. Dans sa marche, il profite de tout pour éclairer sa pensée et, rappelant souvent les principes qui illuminent toute la théologie, il jette les bases d'une doctrine inébranlable. Les paragraphes bien proportionnés mettent toujours en lumière la solution centrale.

---

<sup>4</sup> Voici la liste des ouvrages du cardinal Billot avec la date de la première édition imprimée : *De Verbe Incarnato*, 1892 ; *De Sacramentis*, t. I, 1893 ; *De peccato personali*, 1894 ; *De Sacramentis*, t. II, 1895 ; *De Deo uno, De Deo trino*, 1895 ; *De Ecclesia Christi*, t. I, 1898, réédité en 1927 ; *De virtutibus infusis*, 1901 ; *De novissimis*, 1902 ; *De inspiratione Sacrae Scripturae*, 1903 ; *De sacra Traditione*, 1904, réédité en 1922 et en 1929 sous le titre *De immutabilitate traditionis* ; *De Ecclesia*, t. II, 1910, réédité en 1929 ; *De peccato originali*, 1912 ; *De gratia*, 1912, édition complète en 1921.

La 7<sup>e</sup> édition du *De Verbe Incarnato* a paru quelques semaines avant sa renonciation au cardinalat. Depuis, a paru la 5<sup>e</sup> édition du tome I du *De Ecclesia*, suivi de la 4<sup>e</sup> édition du *De virtutibus infusis* et du *De Inspiratione*, etc.

De plus, en français, dans *les Études*, dix articles publiés de 1917 à 1919, traitant de la *Parousie* ; puis dix articles de 1919 à 1923, concernant *La Providence de Dieu et le nombre infini d'hommes en dehors de la voie normale du salut*. Il publia aussi divers articles dans le *Gregorianum*, Revue de l'Université grégorienne.

Dans des prolégomènes philosophiques qui servent comme de phare à la spéculation théologique, il a, présente, la recommandation de Léon XIII : *Qui vere philosophare volant, primordia ac fundamenta doctrinæ in Thoma Aquinate ponant* (Lettre au Min. général des F. F. Min., 25 nov. 1898).

Les thèses se suivent dans des proportions harmonieuses avec des exposés toujours nets et vigoureux, où il se libère des entraves formées par un amas de documentation inutile, de superfluités vaines, parfois nocives, de tant d'auteurs ou commentateurs à chicanes sans fin. Il groupe les difficultés les plus caractéristiques et y répond en quelques formules lapidaires, très concises. Pas d'allégations sans preuves, pas de phrases ronflantes et vagues, le mot exprime exactement la pensée. La pensée est claire et lumineuse, les définitions précises, les raisonnements apodictiques, déliés sans être subtils, profonds sans être obscurs. Le tout se déroule dans un maximum de lucidité, de cohérence et d'accord sublime de la raison et de la foi.

La théologie devra suivre la voie qu'il a retrouvée; et ses œuvres ne peuvent cesser d'être une des sources les plus riches de la pensée chrétienne. Léon XIII aimait à répéter: « Il n'est point de problème posé devant la conscience moderne qui ne trouve dans saint Thomas souvent la solution vraie et adéquate, toujours les principes nécessaires pour le résoudre. »

Deux exemples nous suffiront, dans une brève analyse, pour mettre en relief la façon de procéder de l'illustre théologien. Nous les tirons de thèses où, de l'avis général, après avoir fait victorieusement la critique des théologiens *recentiores*, il a clairement exposé et solidement démontré la thèse des anciens. Il s'agit de l'essence du péché originel et de la transsubstantiation.

### TRAITÉ DU PÉCHÉ ORIGINEL

Dans cette thèse, le P. Billot analyse premièrement la notion du péché en général, qui comporte toujours un acte déréglé et un état moralement defectueux consécutif à cet acte, et qui désigne, suivant les cas, l'un ou l'autre. Il note qu'on trouve les deux dans le péché originel: l'acte dans Adam, l'état dans les enfants d'Adam. Le péché originel est donc un vrai péché.

Mais, reprend-il, « le péché originel a pour note distinctive qu'il est péché non de la personne, mais de la nature ». Et il commence une analyse parfaitement lumineuse de cette notion capitale du péché de nature.

Analyse négative... N'avait-on pas imaginé, comme explication du péché originel, qu'Adam avait été, par un décret positif de Dieu, constitué *chef moral* ou *juridique* de l'humanité. Autrement dit: Dieu avait, le plus arbitrairement du monde, statué que la volonté d'Adam contiendrait légalement, juridiquement, la volonté de tous ses descendants, de telle sorte que tout ce qu'il ferait en bien ou en mal, ses descendants seraient censés

l'avoir fait en lui et avec lui. Le cardinal montre qu'une telle théorie réduit le péché de nature à une variété de péché personnel et qu'elle fait, du même coup, du péché originel un dogme parfaitement inintelligible et inique.

Analyse positive... Au lieu de recourir à ce décret arbitraire et inique, constituant Adam chef juridique ou moral de l'humanité, pourquoi ne pas voir en lui simplement ce qu'il est par la force des choses : le père, et, par conséquent, le chef de l'humanité, en qui elle se résume comme en son principe.

Or, Dieu a voulu qu'en lui, dès l'origine, la nature fût ornée de la grâce. Mais, et voici le point capital : il a voulu que la grâce ornât la nature en Adam, non comme nature individuelle seulement, mais comme nature collective, si l'on peut dire ; qu'Adam la possédât, non comme individu seulement, mais comme père et chef de l'humanité ; qu'elle fût en Adam, non comme qualité individuelle seulement, mais comme une propriété de l'espèce, comme un héritage familial, à transmettre avec la nature humaine et, dans la pensée de Dieu, inséparable d'elle. En d'autres termes, dans l'ordre actuel, Dieu ne veut connaître qu'une nature humaine : la nature humaine en état de grâce. En état de grâce, telle il la donne à Adam, et telle il veut qu'Adam la transmette.

Et voici qu'Adam, par son péché, perd l'état de grâce. Il l'avait non seulement à titre individuel, mais comme chef de l'humanité : il le perd de même. En lui, ce n'est pas la nature individuelle seulement, c'est la nature humaine tout entière, puisqu'elle est tout entière en lui comme en son principe, qui se trouve spoliée de ce qui était sa propriété spécifique et l'héritage familial. Adam ne pourra communiquer ce qu'il a perdu, et s'il le retrouve pour lui, il ne le retrouvera pas pour les autres. Par sa faute, la grâce comme propriété spécifique, comme héritage familial est définitivement perdue. Ceux qui naîtront d'Adam naîtront par sa faute autrement que Dieu ne les veut, et, en ce sens, vraiment pécheurs. Non pas parce qu'ils seraient censés avoir fait ce qu'Adam a fait, mais parce que la nature qui vient en eux y vient autre que Dieu ne la veut, celui qui la transmet à tous n'ayant pas su la garder telle que Dieu la lui avait donnée pour la communiquer : voilà le péché de nature.

\*

\* \*

## TRAITÉ DE LA TRANSSUBSTANTIATION

Le P. Billot part des données conciliaires : la transsubstantiation est un changement merveilleux et singulier du pain au corps, du vin au sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

*Un changement*: il analyse une fois de plus cette notion capitale et part de là pour rejeter et la théorie de la production (Suarez, Lessius, Billuart) et la théorie de l'adduction (Bellarmine), dans lesquelles on voit, d'une part, le corps et le sang du Christ produits ou rendus présents et, d'autre part, la substance du pain et du vin annihilée, mais non point *le changement* ou *la conversion* du pain et du vin *en* le corps et le sang de Jésus.

Un changement *du pain et du vin au corps et au sang de Jésus*. Et le cardinal de montrer que la Transsubstantiation s'exerce premièrement et directement non sur le corps et le sang de Jésus, comme le supposent les précédentes théories, mais bien sur le pain et sur le vin pour les changer au corps et au sang du Christ. Le corps et le sang de Jésus, et Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même ne sont nullement changés par la Transsubstantiation: ils ne doivent pas l'être, ou c'en est fait de l'unité de la Personne du Christ et, au fond, du dogme même de la présence réelle, qui suppose la présence non d'un Christ «changé», mais du Christ sans plus. Ce qui est changé, c'est le pain et le vin, et toute la substance du pain et du vin.

Le *terminus a quo* disparaissant complètement dans le *terminus ad quem* qui, lui, demeure sans changement, toute la substance du pain et du vin changés en un corps et en un sang préexistants et qui demeurent tels qu'ils préexistaient, sans l'ombre d'un changement intrinsèque: voilà bien le merveilleux, le singulier. Et voilà bien le mystère.

Le cardinal Billot en a précisé les termes, situé exactement le nœud: voilà bien sa «manière» et c'est la vraie «manière» théologique.

#### IV

### THÉOLOGIE POSITIVE HISTOIRE DES DOGMES OU DES DOCTRINES CRITIQUE HISTORIQUE

Le P. Billot est incomparable dans la spéculation dogmatique où la puissance de sa synthèse sait si bien concilier et fondre la doctrine de l'Ange de l'École avec les progrès réalisés depuis le XIII<sup>e</sup> siècle. Mais on a prétendu qu'il ne donnait pas, dans son enseignement, une place assez grande à la théologie positive, à l'histoire des dogmes, à la critique historique. Le P. Billot ne brouillait pas, en effet, les disciplines ni les méthodes. Il enseignait, en sa propre norme, la théologie rationnelle qui, dans la hiérarchie des disciplines, est au premier rang. Les données de la théologie positive et de l'histoire des doctrines sont nécessaires, assurément, comme base à tout travail de théologie spéculative. Le cardinal Billot ne l'ignorait pas. Il savait aussi qu'un cours de théologie fondamentale et un cours d'histoire du dogme étaient

professés à l'Université grégorienne et suivis par les élèves concurremment avec le sien.

Ses traités n'étaient pas destinés à dégager des sources de la Révélation les thèses doctrinales qu'il enseignait. Les preuves d'Écriture et de Tradition ayant été, au surplus, longuement exposées par Franzelin, son prédécesseur, il n'avait pas à revenir sur des études mises à la portée de tous et faciles à consulter dans des auteurs de moindre importance, comme dans les ouvrages du P. Pesch. L'enseignement du P. Billot avait pour objet de démontrer que les dogmes établis par le recours à l'Écriture et à la Tradition, n'offrant à la raison humaine aucune affirmation évidemment contraire à ses données, pouvaient être l'objet d'un assentiment intellectuel et non pas susceptibles de la seule adhésion de sentiment. Il n'avait pas besoin de compulsurer les preuves de l'Écriture et des Pères pour réussir dans son dessein. Il y aurait perdu son temps, sans former ses élèves, alors que, dans les décisions des papes et des conciles, le magistère vivant de la vérité révélée avait mis la matière à pied d'œuvre. Il lui convenait de prendre les formules dogmatiques telles qu'elles se proposent à la foi dans les canons conciliaires ou les définitions qui les placent directement à la portée des intelligences. Il l'a fait, et nous lui devons une magnifique synthèse du dogme, conçue en fonction de la grande hérésie de nos temps : le rationalisme. On ne peut pas plus reprocher au P. Billot d'avoir sacrifié ses exégèses et ses arguments de tradition qu'au scripturiste de ne pas donner les affirmations doctrinales sous la forme dernière, distincte et explicite, qu'elles ont revêtue, au sortir du creuset des discussions conciliaires.

Le dogme, sans doute, est objet d'histoire. Les historiens du dogme replacent les textes dans le contexte historique du temps, du milieu, des circonstances toutes opérations qui n'appartiennent pas au travail théologique. On doit dire la même chose de la critique historique qui fournit un ensemble de règles garantissant la lecture et l'interprétation des documents pour la connaissance exacte des événements.

Le P. Billot ne se perdait jamais dans une érudition épaisse et lourde sous le couvert d'une pseudo-science. Encore moins conseillait-il à de simples étudiants des travaux de recherche trop complexes et souvent inaccessibles. Il s'était assimilé le savoir positif, philosophique et historique, en dominant le tout par sa pensée spéculative et constructive. Il y faisait un triage savant et y puisait avec prudence et discernement ce qu'il fallait pour l'édification de ses thèses. Ce qu'il désire enseigner, ce n'est pas précisément ce que les autres ont pensé. Il veut avant tout, connaître et faire connaître les questions en elles-mêmes, la vérité, le réel.

Mais il n'ignore pas la théologie positive, ni l'histoire des dogmes, ni la critique historique, pas plus que les controverses de l'époque, comme il l'a

amplement montré dans sa lutte contre le modernisme. Avec le pape Pie X, il reconnaissait, autant que tout autre, les services rendus « par la méthode critique qui, légitimement employée, facilite très heureusement les recherches » (Encyclique *Jucunda sane*, 12 mars 1904).

Du reste, lorsqu'une utilité manifeste intervient, le P. Billot n'hésite pas à faire de la « positive », et à le faire à sa grande et lumineuse façon, c'est-à-dire de main de maître. Il en a donné des preuves sans nombre. Il suffit de citer les thèses magistrales de l'Immaculée-Conception, dans son traité de l'Incarnation.

En félicitant le P. Lebreton de son ouvrage : « Les origines du dogme de la Trinité » où l'on respire, dit-il, « l'air le plus pur de l'orthodoxie catholique », il distingue trois manières de faire de la théologie positive. Il voit d'abord une théologie historique ou histoire des dogmes « qui peut en réalité devenir la mine féconde de l'une des plus brillantes parties de l'apologétique chrétienne. » Puis il signale la manière de l'école moderniste, qui est celle du protestantisme libéral. Enfin celle des modernisants (cf. *Gregorianum*, 1921, vol. II, 1<sup>er</sup> fasc.). Il mettait en garde contre le venin dangereux de certaines publications de cette catégorie. Bien des ouvrages de théologie positive et d'histoire ecclésiastique, qui ont exercé une influence funeste, parurent sur sa chaire et furent l'objet d'un examen rigoureux et détaillé. Il exposait d'abord les principes théologiques atteints et montrait comment ces ouvrages étaient en contradiction avec l'enseignement des Pères et les faits historiques. Par la clarté de sa doctrine et la vigueur de sa méthode scolastique, il armait ses disciples d'une science inébranlable, les éloignait des sources suspectes et les immunisait ainsi contre les mille formes des erreurs contemporaines qu'il dominait en géant. Il allait au vrai par le mouvement assuré et calme de sa propre raison, libre de toute influence caduque. C'est ainsi qu'il entendait former de vrais théologiens dans les méthodes traditionnelles des siècles passés, selon la volonté de Léon XIII (cf. *Lettre au clergé de France*, 8 sept. 1889).

L'encyclique *Pascendi* a mis en garde contre l'entraînement exagéré vers la théologie positive, l'histoire des dogmes et la critique historique. Pour ce qui est de la France en particulier, la S. Congrégation des Études adressa, à ce sujet, une lettre aux Recteurs des Universités catholiques, dans laquelle il est dit :

« La S. Congrégation n'hésite pas à signaler à MM. les Recteurs des Instituts catholiques un danger qui se présente à cause d'une habitude pas trop louable qui s'est introduite depuis déjà quelque temps, et qui, dans ces dernières années, est devenue presque universelle chez les facultés théologiques et philosophiques de France, c'est-à-dire de donner trop d'importance, dans le développement des thèses pour le doctorat, à des discussions

d'histoire et de critique sur des points très minutieux et singuliers, tout en laissant de côté les questions les plus amples et les plus universelles de théologie dogmatique et de philosophie rationnelle.

« Il suffit de jeter un coup d'œil sur les thèses publiées dernièrement et dont il est question, pour démontrer le mal que nous déplorons...

« C'est pour cela que cette Sacrée Congrégation fait appel au bon sens éclairé et au zèle de tous les Recteurs des Universités catholiques, pour qu'ils veuillent éviter un pareil défaut et, en même temps, inculquer, par leur autorité et leur activité, aux jeunes étudiants confiés à leurs soins, de s'appliquer, avec une grande ardeur et un grand profit, à l'étude de la philosophie et de la théologie suivant les doctrines de l'Angélique Docteur, desquelles on ressent aujourd'hui plus que jamais le besoin » (*Lettre de la S. Congrégation des Études à MM. les Recteurs des Universités catholiques d'Angers, Lyon, Lille, Paris et Toulouse*, 10 sept. 1906).

## V

### LE PROFESSEUR

Merveilleux maître de discipline intellectuelle, le P. Billot avait au suprême degré, le don de l'enseignement, dans une exposition majestueuse pleine de clarté, de précision et de chaleur. Autour de sa chaire magistrale affluait une élite d'étudiants qui se comptaient par centaines, *ex omni tribu et natione*: Italiens, Français, Espagnols, Allemands, Polonais, Américains, appartenant les uns au clergé séculier, les autres à divers ordres religieux. Il a éclairé toute l'Église des rayons de sa science et on peut lui appliquer le texte d'Isaïe que, par lui, « la terre a été remplie de la science du Seigneur » : *Repleta est terra scientia Domini*. Il parlait à ses auditeurs avec une conviction profonde qui se reflétait même sur ses traits, avec tout le prestige d'un chef incomparable, et ses disciples, répandus maintenant dans tous les diocèses de l'ancien et du nouveau monde, comme dans les lointaines missions, remercient Dieu d'avoir entrevu son âme riche de vertus, d'être les fils de la doctrine sublime d'un homme inspiré, qui savait mettre dans son enseignement cet esprit de force et d'amour dont parle saint Paul à Timothée : *Spiritum virtutis et dilectionis* (II Tim. 1, 7)

Ses élèves se rendaient compte que l'amour de Dieu, de l'Église et des âmes fécondait la science qui coulait de ses lèvres comme les eaux d'un fleuve majestueux : *Et impletus est quasi flumen, sapientia* (Eccl. XLVII, 15, 16, 17).

Son enseignement oral débordait l'écrit. Il ne cherchait point à simplifier les questions difficiles ni à compliquer les choses simples. À l'ouverture des cours, c'était avec une souveraine dignité qu'il entrait en scène, récapitulant



l'enseignement déjà donné, montrant la place de la thèse ou du traité en question dans l'ensemble de la doctrine, enchaînant les idées-mères, les principes générateurs, entrant au fin fond du dogme, renversant les objections, perçant les équivoques, éclaircissant les doutes, poursuivant l'erreur jusque dans ses plus secrets replis, et fixant la solution définitive non sur le sable mouvant, mais sur la solidité de la pierre avec les preuves décisives et lumineuses.

Plein d'égards et d'attentions pour ses élèves, destinés la plupart à l'enseignement, il visait à créer en eux le sens théologique, l'intuition du vrai, ce regard supérieur qui permet de voir dans une lumière transcendante et d'éviter l'erreur. Il leur faisait comprendre que les vérités divines ne sont pas seulement apprises par l'intelligence, mais senties par le cœur et recherchées par la volonté, que, pour que l'étude n'entrave pas la piété, ne dissipe pas les forces mentales, ne dessèche pas le cœur, il fallait joindre la prière à l'application de l'esprit. Il nous apprenait, dit l'un de ses élèves, « à penser juste, à vouloir fortement, à frapper au bon endroit ».

Une des caractéristiques du P. Billot était de ne pas s'incliner, coûte que coûte, devant les réputations toutes faites, en présence de certaines idoles regardées comme des autorités indiscutées et indiscutables, ou en face des jugements transmis qui imposent d'avance les convictions. Il se plaisait à rappeler l'axiome : *Tantum valet auctoritas, quantum ratio valet*. L'autorité n'avait de crédit à ses yeux que dans la mesure où les raisons invoquées avaient de la valeur. Tant pis pour les idoles ou les maîtres, Jésuites et autres.

Cette indépendance intellectuelle, respectueusement exigeante de raisons motivées avant l'adhésion, se manifestait parfois de façon humoristique. Un jour, à l'occasion d'une controverse, il s'écriait vigoureusement en pleine chaire : *Etiamsi magnus Turca* (sic) *diceret, ego non*. « Quand bien même le grand Turc l'affirmerait, je ne l'accepte pas. » Dans ses ouvrages, sa langue latine est pure, sobre, très correcte. Au cours, volontiers, comme dans une conversation, le latin qu'il employait n'était pas nécessairement celui de Cicéron, mais se trouvait toujours revêtu pourtant des dons de clarté et de précision que l'esprit français doit en partie à la scolastique.

Grâce à cette indépendance du savant, il manifestait, hautement et en connaissance de cause, sa prédilection pour tel ou tel auteur, sans mépriser les autres. Pour les Pères, il goûtait particulièrement saint Augustin et saint Irénée. Bossuet était aussi un de ses auteurs favoris, comme on peut s'en rendre compte par les nombreux emprunts qu'il lui fait, par exemple, dans le traité de l'Eucharistie, notamment dans ses explications des prières de la messe.

Il atteignait naturellement la haute éloquence dans les prologues, dans les larges aperçus, dans les lumineuses et vastes synthèses, où se manifestait comme un reflet de la « splendeur du Verbe ».

En certaines circonstances, l'enseignement changeait de ton et prenait l'allure d'une argumentation véhémement. La voix, l'accent, le geste du maître animaient la logique qui perdait sa sécheresse naturelle. Et alors, après avoir dégagé la part de vérité qu'elle pouvait recéler, il visait à la tête de l'erreur avec une lucidité implacable, une vraie fougue française. On assistait à un duel émouvant, dramatique, à une lutte corps à corps qui terrassait le sophisme, exaltait le dogme. C'était la sentinelle sur la maison d'Israël, sonnait de la trompette et poussant des cris d'alarme contre les assaillants. Il se dressait contre l'erreur, mais les personnes de ses adversaires, il les traitait *in omni bonitate et veritate*. Ce défenseur vigoureux et intrépide n'appela jamais la passion au secours de la vérité.

Parfois au milieu d'une thèse difficile, il égayait son auditoire avec tout l'agrément d'une verve malicieuse et amusante. Pour faire voir la naïveté de l'assertion d'un théologien à qui il avait échappé de dire que les âmes – les âmes séparées de leur corps – pouvaient recevoir le Sacrement de l'Eucharistie, il rappelait une légende du moyen âge qui veut qu'un ermite, un jour, vit descendre du ciel dans sa demeure trois angelets, leurs ailes en cravate autour du cou, et, comme le bon ermite s'empressait de les inviter à s'asseoir, les visiteurs célestes de s'excuser poliment sur ce qu'il leur manquait de quoi faire usage des sièges offerts par la courtoisie de leur hôte.

Dans une intense vie intellectuelle, les élèves d'un tel maître, fiers de sa force et de toutes ses richesses théologiques, enthousiasmés de ce foyer ardent et luisant, admiraient ce génie qui s'élevait à des hauteurs incomparables avec un irrésistible élan, ouvrant la voie à une irruption de lumière qui, dans la radieuse clarté de son enseignement, dissipait les ombres et les ténèbres. Il entraînait avec lui ses auditeurs en des intuitions profondes et soudaines qui découvraient à leurs regards les plus amples horizons, éveillant en eux des visions sans borne, dans l'acuité de sa propre vision, allumant dans leurs âmes ce vaste brasier que saint Augustin disait des Platoniciens : *incredibile incendium*.

Ainsi leur donnait-il une juste et profonde idée de la vie surnaturelle de la grâce, dans le rappel de la théorie scolastique de l'influence des vérités divines sur les âmes ; ces vérités, après avoir nourri la foi dans l'intelligence, entrant dans le cœur, produisaient la charité dans la volonté et posaient la doctrine comme fondement à la piété.

Quel enseignement ils recevaient encore, quand, au sortir des cours, pendant *la passeggiata* du soir, ils entraient dans une église et qu'ils y

rencontraient leur maître en adoration et comme en extase devant le Saint-Sacrement exposé. Il était vraiment là, comme son modèle saint Thomas : « Chérubin de lumière et séraphin d'amour », les chérubins reflétant, d'après saint Denis, la lumière du Verbe et les séraphins, l'amour de l'Esprit-Saint.

Ce prince des théologiens, ses disciples le vénéraient comme un saint.

L'ancien élève que nous avons déjà cité, écrit encore :

« Le P. Billot a consacré un rare talent à l'exposition de ses idées. Il était professeur dans l'âme, si éloquent, si entraînant, d'une parole à la fois si ample et si précise, si périodique et si pénétrante, que ce fut un enchantement qui dure encore chez tous ceux qui furent ses élèves à l'Université. Ses livres, dans lesquels il a versé toute la substance de son enseignement, sont les plus clairs, les plus vifs, les plus solides de toute notre littérature théologique actuelle<sup>5</sup>. »

Un prélat romain qui a publié jadis, sur Rome, sous le pseudonyme de Jean Dorval, un livre intitulé *L'éternelle Conquérante*, en parlant des professeurs de l'Université grégorienne, écrivait au sujet du P. Billot :

« L'un d'eux, qui jouit d'une extraordinaire réputation de science et de vertu, est un Français, et nous en sommes fiers. Vous devriez un jour entrer, auditeurs par curiosité, dans la grande salle où, en présence d'un millier d'étudiants ecclésiastiques, le P. Billot fait son cours. Vous seriez émerveillés de voir ce front large et puissant, ces yeux qui, sans se reposer sur l'auditoire, semblent planer très haut et suivre la pensée intérieure. Vous entendriez cette parole claire, ardente, convaincue, vous verriez ce geste énergique qui affirme la vérité et qui repousse, comme un fantôme, l'erreur, l'hérésie. Parfois, tout le monde lève la tête : on ne peut plus prendre des notes. Il faut le fixer. On est hypnotisé par ce regard, cette voix, ce geste. Un frisson vous saisit ; c'est la grande éloquence. Et cependant c'est du latin. »

Il est intéressant de remarquer qu'à la suite du cardinal Billot une pléiade d'éminents théologiens français enseignèrent dans les chaires romaines en marchant sur les traces de saint Thomas et de ses grands commentateurs. Parmi eux, il convient de citer tout d'abord le religieux Servite qui devait être le cardinal Lépicié, et qui professa pendant de longues années, avec sûreté et abondance de doctrine, au collège de la Propagande, où il succéda au cardinal Satolli.

Au collège Angélique, le R. P. Pègues se donna pour tâche d'interpréter saint Thomas par saint Thomas lui-même : *Divus Thomas sui interpres*. Son œuvre monumentale du *Commentaire français littéral de la Somme de saint Thomas* tend à réaliser ce programme. Ce magnifique effort, couronné de

---

<sup>5</sup> M. le chanoine Bouché.

succès, a beaucoup contribué à faire connaître la doctrine de l'Ange de l'École, même en dehors des milieux théologiques. Son confrère, le R. P. Garrigou-Lagrange a publié des ouvrages de théologie ascétique et mystique très appréciés<sup>6</sup>.

Dans un intellectualisme puissant et tout personnel, le R. P. M. de la Taille s'est inspiré constamment du Maître commun en son cours de magistère à l'Université grégorienne. Son important ouvrage: *Mysterium Fidei* renouvelle, lui aussi, l'enseignement théologique sur l'auguste sacrifice eucharistique pour le remettre dans la voie traditionnelle des Pères et des Docteurs. Il présente une nouveauté de point de vue qu'on peut discuter, mais que, de l'avis général, on ne peut victorieusement réfuter.

Les RR. PP. Gény et Le Rohellec, tous deux membres actifs de l'Académie de saint Thomas et tous les deux ravis prématurément aux progrès de la philosophie de l'Ange de l'École, enseignaient avec un éclatant succès auprès de leurs élèves, l'un à l'Université grégorienne, l'autre au Séminaire français et au Séminaire romain du Latran.

## VI

### LIBÉRALISME

À la suite de Léon XIII, le cardinal Billot concevait le libéralisme comme une hérésie, comme un bloc d'hérésies (*Encyclique sur la Constitution chrétienne des États*). À son sens, le libéralisme pur et doctrinal, comme le libéralisme dans ses formes mitigées et ses compromissions dérivait de l'œuvre de la Révolution dont il porte la marque. Il le voit en contradiction avec le principe d'autorité et de hiérarchie sociale, se flattant de trouver la solution de tous les conflits dans les principes opposés de liberté et d'égalité, en une conception de la loi et de la société permettant de se passer de Dieu. L'autorité réside essentiellement dans le peuple, source unique de la souveraineté. La loi est l'expression de la volonté générale, de la majorité des citoyens ; elle est le droit.

Entre l'État qui applique les principes du droit nouveau et l'Église qui réclame l'indépendance du pouvoir spirituel, il y a contradiction nette, opposition irréductible.

Cet antagonisme, des conciliateurs à tout prix essayent de le dissiper. Ils mêlent Jésus-Christ avec Bélial, cousent l'étoffe vieille avec la neuve contre les prescriptions de l'Évangile (S. Marc XI, 21). Ces catholiques libéraux

---

<sup>6</sup> Cette dernière phrase est un ajout du Père Le Floch dans *Cinquante de sacerdoce*, 1937, page 89. [NDE]

croient avoir trouvé pour la religion, dans ses rapports avec la Révolution, le *modus vivendi* véritable et définitif, en demandant à l'Église de transiger avec les erreurs modernes et de faire les frais de la conciliation. Ils distinguent entre la thèse et l'hypothèse, affirmant théoriquement la doctrine, mais acceptant, dans le domaine de l'action, la liberté dans le droit commun. Ils ne formulent pas volontiers des principes et les remplacent par du sentiment et des vérités diminuées. Leur attitude est moins une doctrine qu'une tendance.

« Au milieu de ces erreurs, il nous faut, dit le cardinal, restaurer les droits de Dieu, le règne de la vérité, de la vérité pour elle-même, de la vérité nette de toute compromission avec l'erreur, de la vérité intégrale » (*Éloge du card. Pie*, p. 21).

Il n'était pas homme à se laisser arrêter dans l'exposé de la doctrine par les dédains des faux sages, les sourires des prétendus diplomates ou les haussements d'épaules de politiciens sans âme. Pour donner une idée de son enseignement sur le libéralisme, il n'est rien de mieux que de présenter ici un résumé succinct des pages énergiques et lumineuses qu'il y a consacrées dans le *Traité de l'Église* (*De Ecclesia*, tome II, pp. 19 à 63). Il fait d'abord la critique du principe fondamental du libéralisme, considéré en lui-même et dans ses applications ; puis il expose ses différentes formes.

RÉSUMÉ DE LA DOCTRINE DU CARDINAL BILLOT  
SUR L'ERREUR DE LIBÉRALISME ET SES DIFFÉRENTES FORMES  
D'APRÈS L'EXPOSÉ DU TRAITÉ DE L'ÉGLISE

Le libéralisme en matière de foi et de religion est une doctrine qui prétend émanciper l'homme, plus ou moins, de Dieu, de sa loi, et de sa révélation, émanciper aussi la société civile de toute dépendance à l'égard de la société religieuse, de l'Église, gardienne, interprète et maîtresse de la loi révélée par Dieu.

L'émancipation de Dieu, fin dernière de l'homme et de la société, voilà ce qu'il recherche avant tout. Et, pour y parvenir, il établit comme principe premier que la liberté est le bien fondamental de l'homme, bien sacré et inviolable auquel il n'est point permis de porter atteinte par quelque coaction que ce soit ; par suite, cette liberté sans limite doit être la pierre immobile sur laquelle s'organiseront tous les éléments des rapports entre les hommes, la norme immuable d'après laquelle seront jugées toutes choses au point de vue du droit ; dès lors, sera équitable, juste et bon tout ce qui, dans une société, aura pour base le principe de la liberté individuelle inviolée ; inique et pervers, tout le reste. Ce fut la pensée des auteurs de la révolution de 1789, révolution dont le monde entier goûte encore les fruits amers. C'est tout l'objet de la « Déclaration des droits de l'homme », de la première ligne

jusqu'à la dernière. Ce fut, pour les idéologues, le point de départ nécessaire pour la réédification complète de la société dans l'ordre politique, dans l'ordre économique, et surtout dans l'ordre moral et religieux.

Le traité fait d'abord la critique du principe général du libéralisme, considéré en lui-même et dans ses multiples applications. Il est ensuite question du libéralisme religieux et de ses formes diverses (pp. 19 & 20).

En un magnifique préambule, où il s'élève à la hauteur de saint Augustin dans la *Cité de Dieu* et de Bossuet dans le *Discours sur l'Histoire universelle*, et qui se concentre dans l'explication et l'application de la prophétie de Daniel à Nabuchodonosor, le P. Billot annonce qu'il suivra, en traitant du libéralisme, les puissants esprits du XIX<sup>e</sup> siècle qui ont lutté contre la perversité des principes de la Révolution, les J. de Maistre, de Bonald, Ketteler, Veuillot, Le Play, le cardinal Pie, Liberatore, etc. Il les cite au cours de son exposé. Il cite avec eux Charles Maurras dont il appréciait la réfutation du libéralisme dans l'ordre philosophique, politique et économique.

Les limites que nous nous sommes tracées ne nous permettent de présenter ici que l'ossature du raisonnement de cette étude, en laissant de côté toute la splendeur du développement qu'une traduction complète pourrait seule faire entrevoir.

\*

\* \*

#### ARTICLE I — ÉNONCÉ ET CRITIQUE DU PRINCIPE FONDAMENTAL DU LIBÉRALISME (pp. 21-43)

Le principe fondamental du libéralisme est la liberté de toute coaction quelle qu'elle soit, non seulement de celle qui s'exerce par la violence, et qui ne porte que sur les actes externes, mais aussi de la coaction qui provient de la crainte des lois et des peines, des dépendances et des nécessités sociales, en un mot, des liens de toute nature qui empêchent l'homme d'agir selon son inclination naturelle. Pour les libéraux, cette liberté individuelle est le bien par excellence, le bien fondamental, inviolable, auquel tout doit céder, si ce n'est peut-être ce qui est requis pour l'ordre purement matériel dans la cité ; la liberté est le bien auquel tout le reste est subordonné ; elle est le fondement nécessaire de toute construction sociale conforme à l'équité et au bien.

##### § I. CRITIQUE DE CE PRINCIPE EN LUI-MÊME

Ce principe fondamental du libéralisme est absurde, contre nature, et chimérique (pp. 22-30).

1. *Absurde (Incipit ab absurdo)*, en ce qu'il prétend que le bien principal de l'homme est dans l'absence de tout lien capable de gêner ou de restreindre sa liberté. Le bien de l'homme, en effet, doit être considéré ou comme une fin,

ou comme un moyen pour parvenir à cette fin. Or, la liberté ne peut être une fin en soi et la fin suprême, puisqu'elle n'est autre chose qu'un pouvoir ou puissance opérative, que tout pouvoir ou puissance est en vue de l'opération, et que toute opération, en cette vie, consiste entièrement dans la poursuite d'un bien réel ou apparent. Donc, la liberté ne peut être pour l'homme son bien considéré comme fin. D'autre part, elle n'est, non plus, un bien considéré comme moyen de parvenir à une fin bonne, qu'à la condition d'être contenue par certains freins, ce qui est la ruine même du principe du libéralisme... à moins d'admettre ou que la liberté, dans la vie présente, est indéfectible, ou qu'il faut toujours la laisser agir, quelles que soient ses déficiences.

2. *Contre nature (in ea progreditur quæ evidentiori naturæ intentioni contraria sunt)*, en ce qu'il prétend que tout doit céder le pas au bien de la liberté individuelle, que les nécessités sociales ont multiplié les entraves à cette liberté, et que le régime idéal pour l'homme est celui où régnerait la loi du pur et parfait individualisme ; car cet individualisme est absolument contraire à la nature humaine. S'il est une chose évidente et manifeste, en effet, c'est que l'état social est la loi de la vie humaine, ainsi que le prouvent les nécessités de son existence même corporelle.

« Aux autres animaux, la nature a préparé nourriture, vêtement de pelage, moyens de défense, tels que les dents, les cornes, les griffes, ou du moins la rapidité dans la fuite. L'homme, par contre, s'est trouvé créé sans que rien de pareil lui ait été fourni par la nature ; mais, en échange, il a été pourvu de la raison qui le met en état d'apprêter toutes ces choses au moyen de ses mains ; et puisqu'un seul homme ne suffit pas à tout préparer, et que du fait de sa solitude il ne saurait s'assurer à lui-même les biens qui lui permettraient d'entretenir sa vie, il s'ensuit, que, de sa nature, l'homme doit vivre en société. Bien plus, chez les autres animaux est implantée une aptitude naturelle à discerner tout ce qui leur est utile ou nuisible. Ainsi, la brebis perçoit instinctivement dans le loup un ennemi. C'est en vertu d'une aptitude analogue que certains animaux savent distinguer naturellement les plantes curatives et encore tout ce qui leur est nécessaire pour vivre.

« L'homme, lui, connaît ce dont il a besoin pour vivre, mais seulement en général. Il peut ainsi par sa raison parvenir, au moyen des principes universels, à la connaissance des choses particulières nécessaires à sa vie. Mais il n'est pas possible qu'un homme seul atteigne par sa raison toutes les choses de cet ordre. Il est donc nécessaire que les hommes vivent en nombre pour s'entr'aider, pour se consacrer à des recherches diverses en rapport avec la diversité de leurs talents : l'un, par exemple à la médecine, un autre à ceci, un autre encore à cela » (saint Thomas d'Aquin. *De Regimine principum*, livre I, chapitre 1).

« *O insensati sophistæ*, écrit le Père Billot, *quis vos ita dementavit, ut ad naturam continuo appellantes, contra naturam talia et tam enormia peccetis!* »

### 3. Chimérique,

1°/ parce qu'il ne cadre aucunement avec la réalité :

Il suppose, à l'origine de toute société, un pacte initial. Où l'a-t-il vu ?

Il suppose l'entrée libre de chacun dans la société. C'est encore plus fort.

Il suppose tous les hommes taillés exactement sur le même modèle – absolument égaux – l'homme abstrait des millions de fois reproduit sans notes individuantes. Où est-il ? « Appliquez le contrat social, si bon vous semble, mais ne l'appliquez qu'aux hommes pour lesquels on l'a fabriqué. Ce sont des hommes abstraits qui ne sont d'aucun siècle et d'aucun pays, pures entités écloses sous la baguette métaphysique » (Taine, *La Révolution*, tome I, livre II, chapitre 2).

2°/ Parce qu'il tend directement à détruire ce que précisément il entend protéger : la liberté individuelle.

Chose évidente pour les minorités, tyrannisées par le nombre, non moins certain pour les majorités, qui se laissent conduire, non par le « jugement autonome de chacun de leurs membres, mais par des agités, des violents, des oligarchies nées de l'individualisme, qui les subjuguent et qui s'en servent comme d'un instrument de domination pour les fins de leur intérêt propre et de leur propre ambition » (pp. 29 & 30).

#### § II. CRITIQUE DU PRINCIPE DANS SES APPLICATIONS AUX CHOSES HUMAINES

Il faut remarquer qu'il n'est pas applicable intégralement (le mal intégral n'existe pas), mais que, dans la mesure où il est appliqué, il comporte deux choses :

1°/ La désagrégation et la dissolution de tout organe social, la suppression de toute société mineure, naturelle ou connaturelle, distincte de l'État ou ne recevant pas de lui sa loi, s'appliquant à l'ordre domestique, économique et politique.

Ce qui se prouve :

a) *A priori*, l'individualisme libéral ne permettant d'exister qu'à une seule société : celle qui est issue du contrat social.

b) *A posteriori*, par la guerre faite premièrement à la famille (c'est le « *delenda Carthago* » des révolutionnaires), dont on a ruiné progressivement le fondement, c'est-à-dire le mariage (par l'institution du contrat civil, puis du divorce, en attendant l'union libre), et en même temps l'autorité (par la suppression de la liberté testamentaire de la liberté d'enseignement et par les lois successorales) ; par la guerre faite en second lieu, et du premier coup avec



un succès radical, aux corporations, sous le prétexte de protéger la liberté individuelle. Cette « liberté du travailleur engendre cette plaie de la société moderne, le prolétariat, c'est-à-dire l'existence d'une classe nombreuse privée de toute propriété et vivant en quelque sorte dans un état de dénuement héréditaire » (Le Play, *Réforme sociale*, t. I).

2°/ La constitution d'un État despotique, absolu, irresponsable, qui éteint toutes les libertés réelles et absorbe tous les droits, sans qu'il y ait aucune limite à sa toute-puissance et à son arbitraire.

« De même que les organes du corps physique ne sont pas les molécules et les atomes, mais les articulations et les membres, de même les organes du corps social ne sont pas les individus, mais la famille, la corporation et la cité. Supposez celles-ci désarticulées dans leur organisme propre, il est inévitable par le fait même que toutes les libertés réelles s'évanouissent. La raison en est évidente sur ces monades dissociées par l'individualisme, il ne peut plus rester que cet énorme colosse de l'État omnivore, qui, ayant ruiné au-dessous de lui toute organisation et toute autonomie, absorbe en soi toute force, toute puissance, tout droit, toute autorité et devient l'unique administrateur, procureur, instituteur, précepteur, éducateur et tuteur, en attendant qu'il devienne aussi l'unique propriétaire et possesseur. Et qu'en résulte-t-il, je vous prie, sinon une monstrueuse servitude ? » (pp. 35 & 36).

§ 3. À L'ÉGARD DE LA RELIGION, LE PRINCIPE DU LIBÉRALISME EST ESSENTIELLEMENT ANTIRELIGIEUX (pp. 38-43)

Il s'érige directement contre Dieu. Il poursuit en tout la destruction du culte de Dieu ; de la religion de Dieu, de la loi de Dieu, voire même de la notion de Dieu, sous le prétexte de sauvegarder la liberté dans l'ordre politique et économique.

1. Preuve *a posteriori*: l'histoire de la Révolution française dont le caractère est d'être « satanique dans son essence » (de Maistre, *Du Pape*. Discours préliminaire). Le libéralisme est le grand principe de la Révolution française.

2. Preuve *a priori*: Dieu et Notre-Seigneur Jésus-Christ constituent le grand obstacle et à la liberté révolutionnaire et au despotisme de l'État, son corollaire. À tel point que la destruction de Dieu, de son culte, de sa religion, de sa loi, de son nom et même de son concept est non seulement un article du programme, mais le programme même et la fin à laquelle tout le reste est ordonné comme moyen. « Le prétexte est la liberté, le code est le contrat social, le moyen est la démagogie ; mais la raison dernière, c'est la constitution d'un État *athée* et colossal, suprême arbitre de tous les droits, dictateur tout-puissant du juste et de l'injuste, du permis et du défendu, par la grâce duquel soient abolis à jamais le nom et le culte infâme de Dieu. C'est à quoi tout est dirigé, à quoi tout le reste est ordonné comme moyen : et la

destruction de la famille, et la destruction des corporations, et la destruction des libertés tant municipales que provinciales, en sorte que, finalement, reste seule debout la puissance de l'État impie, hors lequel nul ne pourra, sur la terre entière, remuer la main ou le pied » (pp. 41 & 42). « Nous voulons organiser une humanité qui puisse se passer de Dieu » (Jules Ferry). « Depuis la Révolution, nous sommes en révolte contre l'autorité divine et humaine, avec qui nous avons d'un seul coup réglé un terrible compte le 21 janvier » (Clemenceau).

\*  
\* \*

ARTICLE II — DES DIVERSES FORMES DU LIBÉRALISME EN MATIÈRE RELIGIEUSE (pp. 44-63)

On peut, avec le P. Liberatore (cf. *La Chiesa e lo Stato*), les ramener à trois : le libéralisme absolu, le libéralisme modéré et le libéralisme qu'on pourrait appeler le libéralisme des *catholiques libéraux*. Les trois formes ont ceci de commun qu'elles veulent émanciper l'ordre civil de l'ordre religieux, c'est-à-dire l'État de l'Église. Mais la première forme veut la domination de l'État sur l'Église ; la seconde, la pleine indépendance de l'État par rapport à l'Église, et de l'Église par rapport à l'État ; quant à la troisième, elle recherche aussi cette indépendance, non comme une vérité de droit, mais comme, en pratique, la meilleure condition d'existence et de vie.

#### § I

La première forme du libéralisme, le libéralisme absolu, revient au matérialisme et à l'athéisme (pp. 44-48).

Il conçoit l'État comme la puissance la plus élevée à laquelle il est donné à l'humanité de pouvoir monter dans son progrès social. Non seulement l'État n'a rien au-dessus de lui, mais il n'a rien qui lui soit égal ou qui ne lui soit soumis. Il est la puissance suprême et universelle, à laquelle rien ne peut résister, à laquelle tout doit obéir.

Cette théorie est celle qui régit plus ou moins les constitutions modernes de l'Europe, issues de la « Déclaration des droits de l'homme ». Non seulement l'Église y a perdu toute prééminence par rapport à l'État, elle n'y a même plus son caractère de société parfaite et indépendante.

Or, ceci est la négation implicite de la spiritualité et de l'immortalité de l'âme ; c'est, en fin de compte, du matérialisme. L'État, en effet, ne peut être conçu comme puissance suprême qu'à la condition de ramener toute la destinée de l'homme à sa vie organique et matérielle.

De plus, c'est la négation de Dieu ; car, si Dieu existe, il faut reconnaître de toute nécessité qu'il est le maître suprême et le législateur universel ; il faut

reconnaître que ce n'est ni l'État, ni l'opinion publique, mais les principes immuables de la moralité imprimés par Dieu dans l'âme humaine, qui sont la règle suprême de l'action, dans l'ordre privé comme dans l'ordre public ; il faut reconnaître enfin que les pouvoirs les plus élevés n'ont qu'un droit subordonné de commander, de telle sorte qu'ils ne gouvernent les peuples que d'après la volonté de Dieu, à laquelle ils sont les premiers soumis.

## § II

Le libéralisme *modéré*, c'est l'émancipation de l'ordre civil par rapport à l'ordre religieux, de l'État par rapport à l'Église, de telle sorte que le domaine de l'État et celui de l'Église soient considérés comme pleinement séparables et séparés, et que l'Église et l'État soient considérés dans leur domaine respectif comme pleinement indépendants.

Un tel système, déjà pas mal incohérent, est :

a) pratiquement irréalisable ;

b) théoriquement absurde. Il se réduit, sinon à un athéisme formel, du moins à un manichéisme certain, à un dualisme absurde, tant du côté de l'homme même que du côté du principe et de la fin de l'homme.

1) Du côté du principe et de la fin de l'homme : car, s'il n'y a pour l'homme qu'un principe et qu'une fin, ce principe et cette fin sont : ou l'État (et nous retombons dans le libéralisme absolu), ou Dieu (et nous voilà dans le catholicisme).

2) Du côté de l'homme : car, cette séparation absolue du civil et du religieux suppose en lui deux âmes, deux esprits, deux consciences. S'il n'a qu'une âme, qu'un esprit, qu'une conscience, il y a nécessairement subordination du civil au religieux ou du religieux au civil.

*L'Église libre dans l'État libre*, c'est la formule du libéralisme modéré. « Plus d'alliance entre l'Église et l'État : que l'Église n'ait plus rien de commun avec les gouvernements, que les gouvernements n'aient plus rien de commun avec la religion, qu'ils ne se mêlent plus de ses affaires. Le particulier professe à sa guise le culte qu'il a choisi suivant son goût ; comme membre de l'État, il n'a point de culte propre. L'État reconnaît tous les cultes, leur assure à tous une égale protection, leur garantit une égale liberté ; tel est le régime de la tolérance ; et il nous convient de le proclamer bon, excellent, salutaire, de le maintenir à tout prix, de l'élargir constamment. » Telle est ce que Louis Veillot a appelé *l'illusion libérale*.

Mais vouloir que la fin de la cité et la fin de la religion soient disparates, vouloir que les pouvoirs chargés de régler la poursuite de l'une et l'autre fin soient séparés, n'est-ce point, implicitement, nier l'unité du principe premier du monde et affirmer qu'il y a un créateur des choses spirituelles et un

créateur des choses temporelles ; qu'il existe un dieu dirigeant l'homme vers la vie civile, et un dieu le dirigeant vers la vie religieuse ; en un mot, qu'il faut admettre, avec les manichéens, deux principes, opposés l'un à l'autre.

D'autre part, le libéralisme modéré, en séparant l'ordre civil de l'ordre religieux, sépare le civil du chrétien, le philosophe du croyant, l'homme public de l'homme privé, le politique du fidèle et il les sépare, non comme deux belligérants dont l'un veut la mort de l'autre, mais comme deux voisins dont chacun suit sa voie, dont chacun, en même temps et régulièrement, accomplit son office, comme s'ils étaient mus tous deux pour des choses disparates et contraires par des moteurs séparés. Qui ne voit que pareille conception n'est possible qu'à la condition de supposer dans un seul et même homme deux âmes, un double esprit, deux consciences réellement distinctes entre elles, l'une athée, l'autre religieuse, l'une croyante, l'autre incrédule, l'une attentive aux choses temporelles sans rapport aucun avec les choses spirituelles ; l'autre s'occupant des choses spirituelles et comme existant hors de ce monde, dans les régions lunaires ; l'une qui sert César et l'autre qui sert Dieu.

Enfin, de quelque manière que l'on conçoive cette indépendance réciproque des deux pouvoirs, ou cette fiction de l'Église libre dans l'État libre, on tombe dans un nouveau manichéisme qui, absurde au point de vue théorique, est pratiquement impossible. Comment imaginer que deux moteurs puissent être normalement appliqués à un seul et même mobile, sans qu'il y ait entre eux aucune subordination ? La subordination seule permet d'éviter les mouvements contraires et de maintenir l'unité nécessaire de direction. Les libéraux modérés s'en sont bien aperçus, et ils se sont vus obligés d'admettre ou la subordination de l'État à l'Église, ou la subordination de l'Église à l'État ; or, ils n'ont pu accepter la subordination de l'État à l'Église, car c'eût été renoncer au principe essentiel et premier du libéralisme ; forcés par la nécessité, et ne pouvant se maintenir dans cet équilibre d'indépendance réciproque, ils ont donc, comme le libéralisme absolu, placé l'Église sous la dépendance et le pouvoir de l'État, chaque fois qu'au jugement de ce même État, une fin politique ou un intérêt temporel semblerait l'exiger. « La société religieuse, disait Portalis (*Discours et travaux inédits*), a dû reconnaître dans la société civile, plus ancienne, plus puissante, et dont elle venait faire partie, l'autorité nécessaire pour assurer l'union, et le souverain est demeuré maître de faire prévaloir l'intérêt de l'État dans tous les points de discipline où il se trouve mêlé. »

### § III. LIBÉRALISME DES CATHOLIQUES LIBÉRAUX

C'est l'émancipation de l'ordre civil par rapport à l'ordre religieux, de l'État par rapport à l'Église, envisagée non comme une vérité de droit, mais comme fournissant en pratique un excellent « *modus vivendi* ».

Le libéralisme des « catholiques libéraux » échappe à toute classification, et n'a qu'une seule note distinctive et caractéristique, celle d'une parfaite et absolue incohérence (pp. 55-63).

a) Cette incohérence est évidente dans le terme même de « catholique libéral », libéral impliquant « émancipation », catholique impliquant « sujétion ».

b) Elle est non moins évidente dans l'opposition que ses partisans mettent entre principes et pratique (les principes, qu'ils prétendent admettre, n'étant que des règles pratiques d'action, qu'ils refusent précisément d'admettre). Il en est de même de l'opposition entre convenance de droit et utilité de fait, par exemple de la collaboration de l'Église et de l'État, dont ils admettent en droit la convenance et dont ils nient en fait l'utilité.

Avec l'incohérence, on peut donner comme note au catholicisme libéral la manie des confusions, par exemple entre tolérance et approbation.

La preuve de cette assertion se peut tirer d'abord du nom même de *catholique libéral*. Le catholique, en effet, professe que l'homme a été créé pour cette fin : louer le Seigneur, le révéler, le servir conformément à la volonté divine, et ainsi sauver son âme ; que tout en ce monde n'a de raison d'être que de l'aider à réaliser cette fin ; que, par suite, il faut écarter la prospérité de la vie présente si on ne peut l'obtenir que par la perte de son âme ; il faut faire de la vie présente une préparation de la vie future, il faut subordonner les biens temporels aux biens éternels ; il faut, dès lors, que le pouvoir qui préside aux choses temporelles soit soumis au pouvoir supérieur chargé par Dieu, avec promesse d'une assistance perpétuelle, de procurer la fin éternelle. Or, le libéral est attaché aux immortels principes de 1789, et le principe révolutionnaire par excellence, dit Louis Veillot (cf. *Illusion libérale*, § 33), « c'est ce que la politesse révolutionnaire des conservateurs de 1848 appelle la sécularisation de la société ; c'est ce que la franchise révolutionnaire du *Siècle*, des Solidaires et de M. Quinet, appelle brutalement l'expulsion du principe théocratique ; c'est la rupture avec l'Église, avec Jésus-Christ, avec Dieu, avec toute reconnaissance, avec toute ingérence et toute apparence de l'idée de Dieu dans la société humaine ».

Cette assertion se confirme encore par l'examen des raisons apportées par les catholiques libéraux.

Ceux-ci distinguent entre les principes abstraits et leur application : ils reconnaissent, certes, l'union et la subordination nécessaire des pouvoirs ; mais, disent-ils, autre chose est l'objet de la spéculation, autre chose ce qui se réalise dans le concret, si différent des conditions de la théorie. De la sorte, ils pensent avoir satisfait à la vérité, en la reléguant dans la région des abstractions. Mais ces principes, dits abstraits, concernent-ils, oui ou non, la

moralité: constituent-ils la norme des actes humains et la règle de l'opération bonne, c'est-à-dire de l'opération qui, dans une société humaine, est dirigée selon les exigences de la fin? Et, s'ils sont des normes pratiques, n'est-ce pas l'incohérence même que de les admettre sans vouloir qu'ils passent à l'application? De ce que l'ordre concret des choses diffère des conditions idéales de la théorie, il s'ensuit que les choses concrètes n'auront jamais la perfection de l'idéal, mais il ne s'ensuit rien de plus. Avec la manière d'argumenter des catholiques libéraux, on prouverait tout aussi bien que les préceptes concernant les vertus doivent rester dans le domaine purement spéculatif, puisque l'humaine condition ne peut les réaliser parfaitement. On démontrerait encore que les sciences mathématiques ne peuvent et ne doivent point s'appliquer aux arts, sous prétexte que le triangle idéal, exact, géométrique, n'existe pas *in concreto*, ou parce que l'effet expérimental contredit toujours la rigueur du calcul.

Les libéraux distinguent entre le droit et le fait, entre ce qui devrait être de droit, et ce qui est, de fait, utile à l'Église. À les entendre, le régime de l'union a toujours été, de fait, pernicieux à l'Église. L'Église n'a jamais tant éprouvé de maux qu'au temps des évêques du for externe, des princes protecteurs, ainsi que l'attestent les luttes incessantes avec les empereurs de Byzance, avec les Césars germaniques, avec les rois de France, d'Angleterre, d'Espagne: «L'Église périt par les appuis illégitimes qu'elle s'est voulu donner. Le temps est venu pour elle de changer de maximes; ses enfants doivent lui en faire sentir l'opportunité. Il faut qu'elle renonce à tout pouvoir coercitif sur les consciences. Plus d'alliance entre l'Église et l'État» (Louis Veillot, *Illusion libérale*, §§ 1-4). Le remède serait donc la liberté seulement. Mais, premièrement, si des principes *a priori* énoncent un ordre institué et établi par Dieu, il est impossible qu'il soit plus utile pour l'Église de le négliger. Secondement, les inconvénients que l'on signale prouvent seulement que l'homme, par sa perversité, corrompt souvent les institutions divines, mais non que celles-ci doivent, à cause de cela, être répudiées et mises de côté. Troisièmement, l'argument historique pêche par prétérition: il se contente d'énumérer les maux du régime de l'union, sans dire aussi les biens immenses qu'a recueillis l'Église de la protection des princes. Quatrièmement, il ne dit rien des maux aussi graves que nombreux qui résultent normalement de l'état de séparation, comme peut en témoigner l'expérience d'aujourd'hui. Cinquièmement, rien ne montre mieux l'incohérence de l'argumentation des catholiques libéraux que leur conclusion dernière, proposant le recours à la liberté: la liberté, prompte au mal, portée à l'irrégion, est la cause de tout le mal, et c'est elle qui est présentée comme remède.

Les libéraux reprennent : sans doute l'union et la subordination des pouvoirs sont souhaitables en soi, mais elles sont désormais impossibles, car elles répugnent à l'esprit moderne, et il est inutile de le heurter ; la prudence commande donc d'accepter le nouvel état des choses, soit pour empêcher un mal plus grand, soit pour obtenir les meilleurs effets possibles. Mais c'est ici une incohérence encore plus forte que les précédentes, car elle consiste à faire dévier la question. La question entre les libéraux et nous, en effet, n'est pas de savoir si, étant donnée la malice du siècle, il faut supporter avec patience ce qui n'est pas en notre pouvoir, et travailler, en même temps, à éviter de plus grands maux et à opérer tout le bien qui reste possible ; mais la question est précisément s'il convient d'approuver cette condition sociale où mène le libéralisme, de chanter les principes qui sont le fondement de cet ordre de choses, de les promouvoir par la parole, par la doctrine, par les œuvres, ainsi que le font les catholiques dits libéraux.

## VII

### LE MODERNISME

Quand l'illustre théologien, dans le *Traité des Vertus infuses*, en vient à l'objet de la foi, il se met en face de l'erreur du modernisme et, sans vouloir se livrer à une réfutation scientifique, faite ailleurs de « l'absurdité de cette erreur, de son illogisme incurable et de ses concepts contradictoires », il se contente de donner en passant une idée symbolique de sa « monstruosité ». Pour cela, il demande à saint Jean, au prophète de Pathmos, de lui prêter ses oracles inspirés. Il se reporte au chapitre IX de l'*Apocalypse*, où il voit « le puits de l'abîme ouvert, obscurcissant le soleil et les airs. Et de cette fumée sortait une armée de sauterelles qui se répandirent sur la terre : et la même puissance qu'ont les scorpions de la terre leur fut donnée. Et il leur fut commandé de ne pas faire du mal à l'herbe de la terre, ni à aucune verdure, ni à aucun arbre, mais seulement aux hommes qui n'auraient pas le sceau de Dieu sur le front. Or, ces espèces de sauterelles étaient semblables à des chevaux préparés pour le combat ; elles avaient sur la tête comme des couronnes qui paraissaient d'or ; leurs visages étaient comme des visages d'hommes. Elles avaient des cheveux comme des cheveux de femme, et leurs dents étaient comme des dents de lion. Leurs queues étaient semblables à celles des scorpions avec des aiguillons. Elles avaient pour chef l'ange de l'abîme, dont le nom était "l'Exterminateur", c'est-à-dire l'esprit mauvais, homicide dès le commencement, le serpent antique ».

« Dans cette vision, continue le théologien, les commentateurs ont vu la description prophétique des grandes hérésies comme de l'arianisme, du protestantisme. L'erreur du modernisme est figurée à son tour par la fumée

qui monte du puits de l'abîme, par les sauterelles qui font irruption du sein de cette fumée et par la forme extraordinaire de ces sauterelles.

« Dans sa fumée, le puits de l'abîme vomit l'agnosticisme, principe fondamental du modernisme et de toutes les erreurs qui l'accompagnent. La fumée produit naturellement deux effets : elle intercepte la lumière, rendant obscurs les objets extérieurs ; puis elle irrite les yeux, obscurcit la vue elle-même et empêche de voir ce qui, sans elle, serait visible. La ténébreuse doctrine moderniste produit sur l'esprit les effets de la fumée dans le monde matériel. Elle obscurcit le soleil des intelligences qui est Dieu et, avec lui, toutes les choses divines. Elle obscurcit surtout la vue des inventeurs et des partisans de cette doctrine.

« Les sauterelles sont une sorte d'insectes qui ne peuvent voler comme les oiseaux, ni avancer sur le sol comme les animaux terrestres. C'est un animal ventru, dit quelque part Bellarmin ; presque tout le corps des sauterelles est, en effet, ventre, et, comme elles sont privées de pieds aptes à les soutenir, il ne leur est pas possible de marcher sur la terre. Elles sont incapables aussi de voler parce qu'à peine sont-elles en l'air que le poids du ventre les ramène en bas. Pratiquement elles ne peuvent que sauter de-ci de-là, à droite et à gauche, dans une marche désordonnée. Les hérésies sont les sauterelles de la vision apocalyptique. Le propre de toutes les hérésies est d'avoir des opinions incohérentes et d'aller de l'une à l'autre, sans lien logique, par saut, à la manière des sauterelles. Et c'est bien le cas du modernisme. »

En ce chapitre, nous donnons une vue d'ensemble du modernisme, d'après les écrits du cardinal Billot, et nous concluons par un court aperçu de la réfutation de cette erreur dans ses traités théologiques<sup>7</sup>.

#### § I. VUE D'ENSEMBLE DU MODERNISME D'APRÈS LES ÉCRITS DU CARDINAL BILLOT

Ce qu'on a appelé « Américanisme » se rattache au libéralisme et fut comme l'avant-coureur, en France, du modernisme et du sillonnisme ; doctrine de libéralisme, de liberté individuelle, il tend à être une religion d'action démocratique sociale et d'indifférence dogmatique, une religion de bonheur terrestre. L'Américanisme prêchait le développement des vertus « naturelles », la prédominance des vertus actives sur les vertus passives. En France, il reçut un accueil empressé des « démocrates chrétiens », des partisans d'une évolution religieuse et politique de l'Église. La lettre de Léon XIII *Testem benevolentiae*, du 22 janvier 1899, au cardinal. Gibbons, pourvut à l'intégrité de la foi, en face de cette erreur naissante. Mais ses maximes et son esprit sont demeurés le fond des erreurs religieuses et sociales que l'Encyclique *Pascendi*

---

<sup>7</sup> *De Virtutibus infusis. De objecto fidei*, pp. 264 à 272.



et la lettre de Pie X sur le *Sillon* ont condamnées. L'Américanisme se présentait comme une forme supérieure du catholicisme, adaptée au temps présent.

Le Modernisme est proprement l'erreur ou mieux cet ensemble d'erreurs qui va de l'agnosticisme, par l'immanentisme, le pragmatisme et le dogmatisme moral, à l'amoindrissement et à la ruine de la foi. Le type complet a donné naissance à des variétés et à des tendances : semi-modernisme, modernisants, esprit moderniste, caractérisés par le mépris de la tradition et le parti-pris de diminuer l'influence de l'élément surnaturel.

Dès les premières années de l'enseignement du P. Billot, le modernisme flottait à l'état diffus dans l'Église, où il avait envahi les domaines de la philosophie, de la théologie, de l'exégèse, du droit, de la sociologie, de l'ascétisme, s'étendant à toutes les formes de la pensée et de l'action catholiques, avec son caractère international.

Au xvi<sup>e</sup> siècle, on avait brisé l'unité catholique au cri de « Réforme ». Les chefs du mouvement moderniste ne veulent rien moins que de « se consacrer à la grande œuvre du renouvellement du catholicisme » (Baron Von Hugel). Leur but est de refondre le « catholicisme » (G. Tyrrel), « de réformer le régime intellectuel du catholicisme "romain" » (A. Loisy), « de renouveler les valeurs chrétiennes » (Buonaiuti). Il s'agissait, en réalité, de transformer le catholicisme en un christianisme non dogmatique. Le système semble bien être venu directement en France d'outre-Rhin, où les docteurs des Églises protestantes libérales essayaient de le formuler et de l'adapter. Le principe de cette déviation universelle est le subjectivisme de Kant. Celui-ci, après avoir posé artificiellement le problème de la connaissance et vainement cherché comment la pensée va de la subjectivité de son action à l'être, à l'objet distinct d'elle, admet que l'être c'est la pensée. De la raison sort donc, en contrefaçon de la création divine, l'ordre des choses et des idées.

Ce que le positivisme avait opéré en philosophie, le modernisme le fait dans le domaine théologique. Pour Aristote, « la science » signifie la connaissance des choses par les premiers principes et les premières causes, et, dans la philosophie aristotélicienne, la connaissance scientifique est-elle qui atteint la raison d'être, l'essence ; d'où la métaphysique est la science par excellence puisqu'elle pénètre jusqu'au fond intime des êtres. Mais la science moderne ou le positivisme a renoncé à connaître les essences, les raisons d'être. Dès lors le mot « science » désigne uniquement les connaissances qui sont obtenues par l'observation et l'expérience et qui sont susceptibles de recevoir une définition expérimentale.

Le modernisme a voulu faire de la théologie une science expérimentale comme toute autre science ; dès lors, la religion n'existant qu'autant qu'elle est l'objet d'expérience et tombant sous le regard de la conscience, ce qui

constitue la religion, c'est un sentiment mystérieux éclos sous l'impulsion d'un besoin, d'une nécessité.

L'intelligence, analysant ce sentiment, l'exprime en formules qui constituent le dogme. La Révélation est l'expérience du divin devenant conscient. L'activité interne ou la vie est l'unique réalité des immanentistes. D'où les conséquences. Il ne peut y avoir dans l'homme rien qui ne soit de l'homme. Donc il n'y a pas de Révélation. La raison humaine est la mesure de tout. Tout est réductible à notre pensée. Tout est intelligible. Donc plus de mystères, plus de surnaturel.

Enfin, il n'y a pas, à vrai dire, de vérité absolue, immuable, définitive. La pensée est sans cesse en mouvement de progrès. Donc les définitions dogmatiques croulent et l'argument de tradition. Il reste cependant une suprême équivoque puisque, exorcisant la substance des dogmes, on en garde les formules. Au fond, la doctrine nouvelle était un rationalisme libre-penseur réduisant les dogmes et les faits surnaturels à la mesure de la pensée moderne. Le mot « modernisme » est une dénomination extrinsèque à la réalité qu'elle désigne.

Le P. Billot y voit tout d'abord une phase de la lutte engagée entre l'Église et la Révolution. Il observe que ce qui était mis précédemment en relief, dans l'attaque du christianisme, c'était son aspect plutôt politique et social, tandis que les modernistes s'en prennent au christianisme tout court, au christianisme dans sa substance, dans sa moelle, dans le fond même de sa doctrine, puisqu'on prétend que l'idée chrétienne, telle qu'elle se présente, est irréductible à la pensée moderne, ce qui fait que l'une doit céder la place à l'autre. Le progrès ne supporte plus que le Dieu immanent au monde soit opposé au Dieu transcendant de l'Évangile. Il n'accepte d'autre morale que la morale qui a son principe et sa base dans la volonté de l'homme.

« Mais voici, poursuit le théologien, quelque chose de plus nouveau, par là même de plus caractéristique encore. » Et il montre la conjuration ne venant plus du dehors, de ceux qui combattent sous la bannière de la libre-pensée ; elle vient du dedans, et c'est la plus redoutable conjuration d'hommes d'Église, de prêtres, de clercs ou de soi-disant cléricaux, qui se sont donné le mot pour reprendre en sous-œuvre l'entreprise des antéchrists de l'extérieur, mais avec des engins d'une autre portée. N'étant plus des nôtres, ils ont pourtant juré d'être encore et toujours des nôtres... Et la conjuration va de l'avant, elle vit, elle agit, elle opère, se montrant ou se terrant au gré des circonstances... Or, de cette entrée en scène d'éléments si nouveaux devait naturellement résulter une autre nouveauté qui est par excellence caractéristique de la crise que nous traversons. En effet, venant de ceux qui, par état, se présentent comme les défenseurs naturels et les gardiens attitrés

de la doctrine et de la foi chrétienne, le complot ne pouvait avoir pour objectif avoué de la détruire... Il ne sera question que de la maintenir, de la sauver, même malgré elle, de la ruine qui la menace depuis l'avènement des temps modernes ; bien plus, de lui infuser une sève de survie qui, cette fois, la rendra viable pour les siècles des siècles. Comment cela ? En lui donnant une interprétation absolument inédite, en nous apprenant que notre foi n'est rien autre chose que le sentiment religieux émané à l'origine des seules profondeurs de la conscience ou subconscience humaine et évoluant indéfiniment selon les rencontres de l'histoire, en fonction des progrès de l'humanité » (*Éloge du card. Pie*, pp. 14, 15, *passim*).

Ce que dans ce système devient Dieu, devient la Révélation, deviennent les dogmes, devient Jésus-Christ lui-même, le cardinal l'expose explicitement.

« Dieu est par définition l'inconnaissable, d'après la philosophie de Kant, devenue toute la loi et tout l'Évangile ; s'il n'existe pas, comment nous aurait-il parlé?... On conservera cependant le mot de Révélation, mais la Révélation ne sera que l'apparition, dans la conscience vive, d'un certain sentiment né du besoin intime du divin et provoqué par la présence du mystérieux inconnu qui se cache derrière le monde phénoménal, sentiment complètement aveugle et qui n'en sera pas moins tout le fond de la religion, et sous la poussée duquel s'élaboreront, par immanence et par expérience vitale, en fonction des événements et des contingences de l'histoire, tous les dogmes inscrits ou à inscrire dans son credo. Ces dogmes n'auront aucune valeur objective, ce ne seront que des idées, pures créations de la foi à modifier, à transformer. C'est ainsi qu'il faudra distinguer deux Christ : le Christ de l'histoire, le Christ réel, puis le Christ de la foi, le Christ-idée, la Trinité-idée. Idée, l'Incarnation ! Idée, la Rédemption ! Idée, la vie éternelle ! » (*Éloge du card. Pie*, p. 27).

Tel est, d'après le langage même du cardinal, « le gouffre de nihilisme ouvert » ; tel est « le mouvement de l'idée révolutionnaire et de la conjuration anti-chrétienne » ; telle est « l'époque d'un si extrême péril pour la foi, d'une si audacieuse révolte contre Jésus-Christ » (*Éloge du cardinal Pie*, pp. 16, 17, 18 *passim*). Telle lui apparaissait la nouvelle hérésie ou cette sentine de toutes les hérésies.

Devant cette erreur multiforme, le P. Billot prit nettement position et, armé de sa science théologique, il fut le chef, le porte-étendard, la lumière de cette grande lutte doctrinale contre les Loisy, les Tyrrel, et d'autres tenants moins célèbres de la *Modernistarum schola* dont parle l'Encyclique *Pascendi*.

Sentinelle toujours debout sur les remparts de la doctrine, il se montra un de ces « veillants » d'Israël dont parle le prophète Isaïe : « J'ai établi des gardes

sur les murs de Jérusalem tout le jour et toute la nuit, jusqu'à la fin ils ne se tairont pas » (*Isaïe*, LXII, 6, 7).

Bien avant l'encyclique, il avait fait la synthèse de ces erreurs et développé les arguments introduits dans ce document du Saint-Siège, par lesquels il démasquait la fausseté des principes et les poursuivait dans leurs retranchements. La réfutation en était familière à ses élèves.

L'illustre théologien a été le libérateur des intelligences chrétiennes en luttant contre ces esprits dont parle saint Augustin qui « s'enveloppent eux-mêmes dans les ombres de leurs propres ténèbres ». Rien ne l'a arrêté, ni l'orgueilleuse suffisance des adversaires déclarés, ni l'attitude sourdement hostile de ceux qui l'accusaient de mettre de l'étroitesse et de l'âpreté dans la défense du dogme.

Ceux qui ont prétendu que le P. Billot s'en prenait aux hérésies anciennes et passait outre aux disputes contemporaines n'ont pas ouvert ses ouvrages et n'ont pas suivi sa carrière théologique. Sans doute, il n'a pas fait de la théologie historico-critique à la manière des Loisy et consorts; il n'a pas admis la philosophie ni la théologie néo-kantienne de tels ou tels auteurs. Encore moins a-t-il pratiqué la théologie positive d'un Turmel, mais il n'ignorait rien de ces erreurs, comme il est facile de s'en rendre compte.

On a écrit qu'il a été l'inspirateur, le rédacteur même, ou l'un des inspirateurs et des rédacteurs du décret *Lamentabili* et de l'encyclique *Pascendi*.

Que tel ou tel consultant du Saint-Office ait collaboré à la rédaction d'un document pontifical, il n'est pas téméraire parfois d'en faire la supposition; mais il ne serait guère possible de le prouver, ces artisans mystérieux étant liés par un secret redoutable.

Quoi qu'il en soit de la part prise par le P. Billot à l'élaboration des documents du magistère vivant, on peut affirmer que son enseignement a préparé les grandes décisions de l'Église contre le modernisme et qu'il est facile de signaler dans l'encyclique *Pascendi* des expressions, des formules, des passages entiers de ses ouvrages parus avant l'encyclique.

## § II. COURT APERÇU DE LA RÉFUTATION DU MODERNISME DANS LES TRAITÉS THÉOLOGIQUES DU CARDINAL BILLOT

Le Pape Pie X, dans l'encyclique *Pascendi*, notait ces deux grands principes du Modernisme : l'immanence vitale et l'évolution entendue dans le sens de variation véritable.

Si « l'agnosticisme est le côté négatif dans la doctrine des modernistes, le côté positif est constitué par ce qu'on appelle l'immanence vitale. Ils passent

de l'un à l'autre en la manière que voici. Naturelle ou surnaturelle, la religion, comme tout autre fait, demande une explication. Or, la théologie naturelle une fois répudiée, tout accès à la Révélation fermé par le rejet des motifs de crédibilité, qui plus est, toute Révélation extérieure entièrement abolie, il est clair que, cette explication, on ne doit pas la chercher hors de l'homme. C'est donc dans l'homme même qu'elle se trouve, et, comme la religion est une forme de vie, dans la vie même de l'homme. Voilà l'immanence religieuse ».

En ce qui concerne « la foi et ses rejetons, les modernistes posent tout d'abord ce principe général que, dans une religion vivante, il n'est rien qui ne soit variable, rien qui ne doive varier. D'où ils passent à ce que l'on peut regarder comme le point capital de leur système, à savoir l'évolution. Des lois de l'évolution, dogme, Église, culte, Livres Saints, foi même, tout est tributaire, sous peine de mort<sup>8</sup> ».

Tels sont les grands principes du Modernisme.

Le P. Billot montre comment ils s'opposent à la vraie raison et à la foi catholique.

Contre le principe de l'immanence vitale, il établit (Traité « *De Virtutibus Infusis* », thèse 17, pages 300 et suivantes) toute une thèse pour démontrer que « le jugement de crédibilité préalable à l'acte de foi – ce sont ses propres paroles – ne doit pas avoir pour fondement, une vague sentimentalité, ni les aspirations ou l'indigence d'une âme religieuse, comme le pensent les partisans de la méthode de l'immanence, tous plus ou moins imbus d'esprit protestant ; mais il doit nécessairement être fondé sur les raisons qui font connaître le fait même de la Révélation ».

L'auteur s'attarde davantage au principe de l'évolution (qui n'est d'ailleurs qu'une conséquence du premier principe), pensant sans doute ainsi mieux découvrir le virus de l'immanence en en faisant voir les fâcheux effets.

Un traité entier est consacré à l'exposé et à la réfutation de cette erreur : « *De Sacra Traditione contra novam heresim Evolutionismi.* »

Il en fait d'abord l'exposé dans les quinze premières pages, s'en référant aux ouvrages mêmes de M. Loisy : *Autour d'un Petit Livre* et *L'Évangile et l'Église* (Præmium). Puis, il attaque ce qui est commun à tous les évolutionnistes, l'indépendance d'esprit dans la critique des monuments de la Tradition, indépendance des règles de foi et des critères théologiques ; ceux-ci revendiquent en effet la liberté d'interpréter, avec les seules lois de la critique dite « historique » ou « scientifique », toute la révélation catholique ;

---

<sup>8</sup> La citation est tout entière de l'Encyclique *Pascendi*.

d'en décider le sens, d'imposer au monde, en matière de foi et de théologie, par leurs seules lumières.

Il analyse ensuite les trois formes principales de cette évolution moderniste.

Première forme : la vérité relative des dogmes traditionnels. Il y réfute longuement et nommément la théorie de Loisy, *l'Évangile et l'Église*, selon laquelle « les conceptions que l'Église présente comme des dogmes révélés ne sont pas des vérités tombées du Ciel et gardées par la Tradition religieuse dans la forme précise où ils ont paru d'abord. L'historien y voit l'interprétation de faits religieux acquise par un laborieux effort de la pensée théologique ».

Deuxième forme : le dogmatisme moral, d'après lequel la volonté tient lieu de raison en matière de foi ; en raison de quoi cette volonté est bonne. Il cite comme principaux représentants de cette erreur le P. Laberthonnière, qu'il nomme plusieurs fois, et Mgr Mignot, dont il donne un passage d'article paru dans le *Correspondant* du 10 janvier 1904.

Troisième forme : la foi vivante, qui n'est autre, selon l'expression même de l'auteur, que le rendez-vous de toutes les erreurs du rationalisme et qui dissimule, sous le nom mensonger de la Révélation, la négation radicale de tous les dogmes de la foi chrétienne, sans en excepter un seul. Et les citations de Loisy deviennent abondantes.

Le P. Billot ; préluant déjà à la manière de l'encyclique *Pascendi*, poursuit les diverses applications de ce principe de l'évolution aux Livres Saints, aux Sacrements, à la personne même de N.-S., à l'Église, etc., car, pour les modernistes, « des lois de l'évolution, tout est tributaire, sous peine de mort »<sup>9</sup>.

L'opuscule « De Inspiratione Sacræ Scripturæ theologica disquisitio » n'est qu'une défense des Livres Saints contre les erreurs du jour, qui sont particulièrement manifestes en *l'Évangile et l'Église* de M. Loisy.

Pour la notion d'inspiration, il établit, contre les erreurs de M. Loisy, que, si la personne de l'écrivain n'importe pas à la notion d'un livre inspiré en tant que tel, il ne s'ensuit nullement que les questions concernant la personne des écrivains bibliques ne relèvent que de la critique, comme si ces questions faisaient partie de son terrain propre et réservé.

Au sujet « des choses de foi et de mœurs dans la Sainte Écriture », il rejette (pp. 86 & 87) l'interprétation « loisyste », d'après laquelle « les choses de la foi et des mœurs qui ont trait à l'édification de la doctrine chrétienne »

---

<sup>9</sup> Encyclique *Pascendi*.

doivent s'entendre exclusivement de la seule substance des dogmes (Loisy, *Questions Bibliques*. Les onze premiers chapitres de la *Genèse*).

Il défend (pp. 98-116) l'inerrance de l'Écriture contre les affirmations de M. Loisy (*Études bibliques*, p. 60) d'après lequel « la vérité des Écritures est une vérité que l'on peut dire, à certains égards, *économique*... Elle implique beaucoup d'imperfections que l'on peut qualifier d'erreurs, mais qui, n'étant pas l'objet de l'enseignement révélé contenu dans la Bible, jouissent, au point de vue théologique, d'une sorte de vérité proportionnelle comme condition inévitable de la Révélation dans les temps bibliques ».

Les formes littéraires de la Bible sont pour l'illustre théologien (pp. 117 et suivantes), une occasion d'attaquer vigoureusement les formes admises par M. Loisy, et d'après lesquelles il y aurait dans la Bible, avec de l'histoire, *des mythes et des légendes* « Si les premiers chapitres de la *Genèse* ne sont pas rigoureusement historiques, c'est qu'ils n'ont pas été inspirés pour contenir une histoire exacte » dit A. Loisy (*Études Bibliques*, p. 28, cité p. 121). Il y aurait aussi, d'après le même écrivain, dans les récits bibliques, de *pures apparences d'histoire et des citations implicites* : « Les écrivains bibliques (Loisy, *ibid.*, p. 121) citent sans le dire les documents qu'ils exploitent, et ils ne se prononcent pas sur la signification et la portée historique du contenu... Ce dernier ouvrage (*Les Paralipomènes*) n'est qu'un tissu de citations implicites. On ne peut pas s'attendre à trouver une autre méthode dans le Pentateuque ». Le P. Billot fait une réfutation serrée de ces assertions (p. 129).

« Les Sacrements, écrit le Pape Pie X, dans son Encyclique, sont pour les modernistes, de purs signes ou symboles. »

Étudiant l'effet des Sacrements, le P. Billot (*De Sacramentis*, I, p. 131) veille à écarter, avec l'erreur protestante, celle des « modernes protestants » d'après lesquels les Sacrements ne seraient que des instruments magiques. Et il cite (p. 120) *l'Évangile et l'Église* de M. Loisy pour le réfuter : « Les symboles sacramentels, ne portent pas la moindre atteinte à la majesté divine, s'il est bien entendu que leur efficacité n'a rien de magique, et si, au lieu de s'interposer entre Dieu et l'homme, ils ne font que rappeler à celui-ci la présence perpétuellement bienfaisante de son Créateur. »

« À s'en tenir aux modernistes, notait Pie X, il ne faut pas s'imaginer que les Sacrements aient été institués immédiatement par Jésus-Christ » (*Enc. Pascendi*).

Et voilà pourquoi le P. Billot (*De Sacramentis*, p. 204) avait déjà écarté la thèse de M. Loisy, d'après laquelle la tradition occidentale n'aurait commencé à être fixée sur le nombre des Sacrements qu'à partir du XII<sup>e</sup> siècle (Loisy, *l'Évangile et l'Église*).

Des écrivains de l'école historico-théologique essayèrent d'atténuer le dogme catholique de la confession et le dogme de l'Eucharistie, le P. Billot leur montre combien ils se trompent, en les poursuivant dans leurs dernières affirmations (pp. 204, 206, 385).

## VIII

### LE SILLON

Au regard de la doctrine catholique, le cardinal Billot considérait le *Sillon* comme une transposition, dans l'ordre social, des erreurs doctrinales de l'époque, pénétrées d'immanentisme et de pragmatisme. Le *Sillon* lui apparut voisin du modernisme par son origine et son contenu, comme par le recrutement de ses adeptes. L'immanence sociale qui, à ses yeux, résumait la doctrine du *Sillon*, n'était en réalité qu'une transcription de l'immanence religieuse qui constitue le fond de la thèse moderniste. L'erreur sociale avait pour fondement une erreur dogmatique. Le christianisme du *Sillon* est toujours en fonction de son démocratismes et ce démocratismes « chrétien » est une déformation de l'Évangile dans l'idéologie révolutionnaire.

Tout ce que le cardinal Billot en pensait est contenu dans la *Lettre du 25 août 1910*, et il y a de fortes présomptions qu'il prit part à la rédaction de ce grave document pontifical.

Le point de départ des erreurs du *Sillon* venait, dans ses fondateurs, de ce qu'ils n'étaient pas munis de science historique, de saine philosophie, de forte théologie et qu'ils n'avaient pas su se préserver des infiltrations libérales et protestantes.

Les erreurs spéculatives de ce mouvement ont été en général d'adopter un programme et un enseignement différents de ceux de Léon XIII. Les sillonnistes ont ouvertement rejeté le programme tracé par ce pape et en ont adopté un diamétralement opposé, en contradiction avec les principes essentiels de la société, plaçant l'autorité dans le peuple et visant le nivellement des classes.

Les erreurs pratiques d'esprit et de conduite se résument dans le mépris pour le passé, la défiance à l'égard de la hiérarchie, la manie d'inféoder l'Église à la démocratie, la neutralité qui, en face de l'Église persécutée, se croise les bras; une promiscuité étrange, dangereuse; enfin des rapprochements blasphématoires entre l'Évangile et la Révolution.

Le cardinal représente à la fois le prêtre moderniste et le prêtre sillonniste se livrant de concert à la réalisation de leurs songes, à l'élaboration de leurs chimères, comme s'ils devaient faire éclore subitement dans le genre humain la justice, la vertu, la félicité.



« ... Combien des nôtres qui, ou emportés par le courant de l'opinion triomphante, ou éblouis et comme hypnotisés par les brillants dehors d'une civilisation devenue païenne, ou même influencés par l'idée généreuse sans doute, mais fallacieuse, de reconquérir, moyennant transactions, le terrain perdu, combien, dis-je, qui apportent à l'universelle sécularisation le plus inattendu, en même temps que le plus efficace des concours. Voici maintenant un nouveau type de prêtre, de prêtre laïque, découronné de son caractère divin, accommodant au siècle sa prédication, son enseignement, son ministère, et sa conduite, pris d'une admiration sans bornes pour la science profane, n'ayant plus que le plus absolu dédain pour celle du sanctuaire. Voici l'abbé démocrate, occupé à former des Citoyens conscients et responsables, en attendant que l'Église qui, selon lui, a poussé jusqu'aux dernières limites l'expansion du principe d'autorité, soit enfin, comme il l'espère, forcée de trouver des procédés plus conformes aux droits de l'homme, aux immortels principes, à l'égalité fondamentale et à la dignité personnelle de tous les chrétiens. C'est la laïcisation des choses divines elles-mêmes : « laïcisation de l'exégèse, qui se réduira à une méthode d'interprétation des textes sacrés d'après les seules règles que l'on a maintenant coutume d'appliquer à tous les textes humains, sans autre égard que celui qui est dû au mouvement de la pensée contemporaine dans l'ordre philosophique. Laïcisation de la théologie, qui ne sera plus ce que la définissait saint Anselme, la foi cherchant l'intelligence, l'intelligence des mystères de Dieu, de leurs harmonies profondes, de leurs surnaturelles beautés, de leur sens admirable, mais deviendra ni plus ni moins l'histoire des systèmes, l'recensement des opinions, la nomenclature des théories de l'homme, à propos de la vérité de Dieu : ce qui est encore une manière de substituer l'homme à Dieu. Laïcisation enfin de la morale chrétienne, je veux dire des vertus, dont les unes, celles qui sont de la vie intérieure, qui relèvent de l'esprit d'oraison, de pénitence, d'humilité, qui nous tiennent en continuelle dépendance de Dieu notre Maître, de Dieu notre créateur, de Dieu notre fin dernière, reçoivent leur congé comme étant vertus d'ancien régime, tandis que les autres, qu'ils nomment actives, et qu'ils considèrent comme seules dignes de l'homme adulte, émancipé, libre et conscient de lui-même, doivent désormais prendre le pas et avoir la primauté » (*Éloge du cardinal Pie*, p. 20).

## IX

### ADVERSAIRES ET DÉTRACTEURS

En aidant Pie X à conjurer le péril moderniste, en luttant contre les égarements du libéralisme et les erreurs du *Sillon*, le P. Billot a rendu un service incomparable à l'Église. Mais on ne s'élève pas contre les prophètes

de mensonge et les chaires de séduction, on ne restaure pas la doctrine scolastique dans sa forme la plus pure, sans soulever des clameurs impies ou des critiques sournoises.

Deux illustres maîtres ont repris d'une main vigoureuse le flambeau vacillant du thomisme, l'un dans le domaine de la philosophie, sous une forme critico-scientifique, l'autre dans le domaine de la théologie, éclairée de métaphysique. Le premier devait être le cardinal Mercier, l'autre le cardinal Billot. Ni d'un côté, ni de l'autre, ni à Rome, ni à Louvain, le plein retour à saint Thomas ne se fit tout d'abord dans une atmosphère de sympathie. Il n'y a en cela rien qui doive surprendre puisque l'Ange de l'école lui-même, pour l'établissement de sa doctrine, eut à subir les coups des docteurs attardés de l'augustinisme et du platonisme. Contre lui s'élevèrent, non seulement les théologiens séculiers, mais tout l'ordre franciscain et, dans sa propre famille religieuse, beaucoup de partisans de l'ancienne école, sans parler de la censure de l'évêque de Paris.

Des systèmes théologiques, notamment le suarezianisme et le molinisme, des écoles de philosophie moderne prirent vite ombrage de l'orientation que le nouveau professeur de la Grégorienne entendait donner à son enseignement. Il se heurta aux opinions héréditaires et à l'attitude défensive d'autres théologiens. On s'étonnait de cette voix qui n'allait pas à l'unisson des autres. Le résultat fut que le P. Billot descendit de sa chaire, rentra en France silencieusement et sans se plaindre. L'éclipse fut brève, la disgrâce de courte durée. Un geste officiel de Léon XIII, informé de son départ, le fit reparaître l'année suivante dans sa chaire.

Singulière ressemblance des destinées! À l'époque où le mouvement philosophique et le mouvement scientifique tendaient à s'accomplir en dehors de l'Église, l'illustre professeur, qui ramenait un thomisme rajeuni à l'Université de Louvain, dans la fidélité à l'esprit d'Aristote, de l'Ange de l'École et des scolastiques de la grande époque, en élargissant le terrain de conciliation entre la métaphysique et la science, traversait des épreuves analogues, plus cruelles encore, comme en font foi ses biographes. « Sa personne et son action, écrit Mgr Laveille, furent présentées au Saint-Père Léon XIII si défigurées et si travesties que celui-ci laissa voir, à des signes évidents, que sa confiance était ébranlée. Au nom du Pape, le cardinal Mazella, préfet de la Congrégation des Études, écrivit une lettre extrêmement sévère pour le président de l'Institut de philosophie, avec ordre de la distribuer à tous les professeurs à la sortie des cours. Désavoué, disgracié et blâmé, Mgr Mercier resta pendant deux années sur ce calvaire, dans le silence et l'humiliation, avant qu'on donnât l'ordre de réviser le lamentable dossier de la dénonciation » (Mgr Laveille, *Le cardinal Mercier*).

La conclusion des biographes est que les dénonciateurs à Rome achevèrent de modeler en lui, par l'action de la souffrance imméritée, le savant et le saint.

Comme tout homme qui domine dans la science, le cardinal Billot a eu ses adversaires et ses détracteurs. Il aurait dû cependant se faire pardonner son mérite et son talent par son humilité. Mais, en dépit de tous les pacifistes, nous n'en sommes pas à ces jours dont parle l'Écriture, « où l'on ne fera pas de mal sur la montagne sainte, où le loup habitera avec l'agneau et la panthère reposera sur le chevreau » (*Isaïe*, XI, 9).

Les tribulations subies par le P. Billot et par Mgr Mercier dans leur œuvre de restauration de la doctrine de saint Thomas en théologie et en philosophie les firent marcher dans la voie tracée à l'origine par Celui qui, holocauste à la vérité, a offert son sang pour elle. « Il ne faut pas que le serviteur soit mieux traité que son maître », lisons-nous dans saint Jean. *Tulerunt ergo lapides ut jacerent in eum* (Joan. VIII, 59).

Un visiteur, qui exhalait un jour devant le cardinal Billot toute son indignation contre les censeurs de son orientation théologique et contre les outrages dont il le voyait l'objet de la part des tenants du modernisme et du libéralisme, reçut de lui cette réponse, prononcée avec beaucoup de philosophie souriante et un peu d'ironie malicieuse : « A ne rien dire, à ne rien faire, on peut échapper à la critique. Ce n'est pas mon cas. Mais je ne veux pas voir dans ces violences un drame. Suis-je digne de la récompense des saints ? Je ne suis pas encore accusé d'hérésie, comme saint Basile devant le Pape saint Damase, ni condamné comme hérétique, puis déposé, comme saint Cyrille, par un concile de quarante évêques ; ni poursuivi sous inculpation de sortilège comme saint Athanase, ni pour mauvaises mœurs comme saint Jean Chrysostome, ni condamné solennellement et déposé par le tribunal du Saint-Office, comme le fut saint Joseph de Calazance, qui mourut disgracié à Rome, à l'âge de 92 ans. »

Parmi les contradicteurs du cardinal Billot, il en est qui ont su discuter avec sincérité et compétence, en gardant les égards dus à l'illustre Maître, quelques-unes de ses assertions et de ses hypothèses plus hardies. C'est un droit que personne ne pouvait leur contester. Ils ont du reste rendu justice à sa science, à la loyauté de son attitude, à la droiture de son caractère, à la pureté de ses intentions.

D'autres, dont l'orgueil, guidé par des vues intéressées, se complait à rabaisser les supériorités et à grandir les médiocrités, enflant celles-ci pour déprécier celles-là, ne lui ménagèrent pas, en une sorte de coalition de la jalousie, des attaques tortueuses plus ou moins occultes, cherchant, en vain d'ailleurs, à l'amener à des polémiques insidieuses, s'en prenant à des opi-

nions émises par lui et allant jusqu'à accuser son « thomisme » de n'être pas authentique. À ceux-là un grand orateur avait déjà dit du haut de la chaire : « On dispute tout haut à ceux dont on regarde l'élévation avec des yeux d'envie des talents et des qualités louables, qu'on est forcé de leur accorder en secret. La même jalousie nous éclaire sur ce qu'ils ont d'estimable et nous le fait mépriser : on est ravi de mettre le public contre eux, tandis que notre conscience, mieux instruite, les justifie ; ainsi le plaisir qu'on a de tromper les autres à leur égard n'est jamais parfait, parce qu'on ne saurait réussir à se tromper soi-même » (Massillon, *Sermon sur la Passion du Sauveur*).

Des détracteurs laïques, n'ayant des sciences ecclésiastiques qu'une superbe ignorance, dépourvus par conséquent de tout titre pour le juger, l'ont fait avec le sentiment hautain de leur personnalité, qui n'a pas même su retenir des paroles injurieuses devant la majesté de la mort : « Curieuse figure de moine intransigeant et fanatique qu'on s'étonnerait moins de rencontrer au XIII<sup>e</sup> siècle qu'au XX<sup>e</sup> » lisait-on au lendemain de son dernier soupir, dans un grand organe de la presse. De telles apostrophes n'enlèvent rien à la force et au labeur des penseurs médiévaux, ni à l'accent moderne aussi de la science du cardinal Billot.

Dans un livre, amas de récits fantaisistes et de contes diffamatoires, étalés avec un appareil de références pseudo-scientifiques pour impressionner le vulgaire, pamphlet travestissant odieusement l'histoire, dont l'auteur veut assumer le rôle d'accusateur public contre le pontificat de Pie X et des serviteurs de son règne, le cardinal Billot ne pouvait pas ne pas recevoir d'outrages. On ne répond pas à de telles injures, à de telles calomnies. Il n'y a qu'à les mépriser et à les abandonner à leur honte. Mais, pour qu'on sache jusqu'où peuvent aller ceux qui font si bon marché des exigences de la vérité et de la justice, on transcrit la phrase suivante, en demandant pardon au lecteur :

... « Entêté de scolastique et intrépide logicien, le R. P. Billot ne pensait (si tant est que ce soit là penser) que par syllogismes, et ne revenait aux choses de ce monde que pour jeter l'anathème à la Révolution française et proclamer que tant qu'il subsisterait quelque chose de cette œuvre satanique, il n'y aurait rien à espérer de la France pour la restauration de la vraie religion. Le cardinal Billot continua de prêcher l'intégrisme. »

De pareilles attaques grandissent ceux qu'elles essaient d'atteindre, et vraiment, le janséniste Nicolas Fontaine, évadé de Port-Royal et de la Bastille, en devenant moderniste, n'a pas appris à calomnier avec art <sup>10</sup>.

---

<sup>10</sup> Un écrivain de talent avait préparé une réponse cinglante à ce triste libelle ; mais on fut d'avis qu'il ne méritait pas de réponse, la thèse soutenue se ruinant d'elle-même par l'outrance et le cynisme de ses allégations.

Les diffamateurs se fatiguent et l'admiration demeure : « L'Éminentissime cardinal Billot, écrivait le cardinal Merry del Val, est l'honneur de l'Église et de la France <sup>11</sup>. »

Au surplus, s'il avait senti le besoin de consolations humaines devant l'hostilité et la mauvaise foi de ses adversaires, le cardinal Billot en aurait trouvé dans l'amitié du pape Pie X, et du cardinal Merry del Val, son secrétaire d'État, dans l'estime et l'admiration des plus hauts dignitaires de la curie romaine, des intelligences les plus distinguées de l'épiscopat et du clergé français qui avaient subi l'influence de sa doctrine, parmi lesquels le cardinal Sevin, le cardinal Charost et tant d'autres.

Des catholiques, écrivains et penseurs, comme M. René Bazin, furent ses amis. M. Paul Bourget, quand il fit de main de maître la chronique du mouvement moderniste, dans un de ses ouvrages, se rencontra avec le cardinal Billot.

## X

### CARDINAL DE LA SAINTE ÉGLISE ROMAINE CONSEILLER DU SAINT-SIÈGE

Le P. Billot fut conseiller du Saint-Siège avant d'être cardinal, car, dès 1909, nommé consultant du Saint-Office, son labeur y fut extraordinaire. On recourait à sa science dans toutes les questions de haute doctrine, et personne n'ignore la part prise par lui aux principaux documents dogmatiques du Pontificat de Pie X. De ce saint Pape il fut, plus que le conseiller, le confident et l'ami. L'élévation au cardinalat mit plus haut cette lumière sur le chandelier de l'Église, et le choix du Souverain Pontife surprit seulement celui qui en était l'objet.

En 1909, à l'occasion des fêtes de la béatification de Jeanne d'Arc, le P. Billot fut invité au Séminaire français pour un déjeuner offert à une vingtaine d'évêques et d'archevêques français, logés au Séminaire. Le plus ancien des prélats était Mgr Fuzet, archevêque de Rouen. Au cours du repas, on exprima le regret que cette réunion importante fût privée de la présidence d'un cardinal. On spécifia que dans une autre communauté de la ville étaient descendus deux cardinaux français. L'archevêque de Rouen, se tournant alors vers le P. Billot, modestement placé à l'une des extrémités de la table, dit de

---

Nicolas Fontaine naquit à Paris en 1625. Pédagogue dans les écoles de Port-Royal, il employait une partie de son temps à transcrire les écrits jansénistes. Il fut enfermé à la Bastille.

<sup>11</sup> Lettre adressée à Mgr Sevin, archevêque de Lyon, à l'occasion du Congrès des juristes catholiques de 1913.

façon à être entendu : « Là-bas ils ont les chapeaux, ici nous avons les têtes », ajoutant l'allusion de La Bruyère à Bossuet : « Mais quel besoin a Trophyme d'être cardinal ? » Le mot, rapporté le jour même à Pie X, le fit rire de bon cœur. S'en souvint-il, lorsqu'en novembre 1911, il créa le P. Billot cardinal, en même temps que Mgr Amette, Mgr Dubillard, Mgr de Cabrières ?

Une brillante réception eut lieu au Séminaire français, en l'honneur des *neo-Porporati*. Le journal *l'Univers*<sup>12</sup> reproduit le discours prononcé à cette occasion par le R. P. Le Floch, et dans lequel on relève à l'adresse du cardinal Billot les paroles suivantes : « Plus près de nous, dans cette Université si justement célèbre, un maître aimé entre tous, dont les élèves de ce Séminaire ont recueilli, avec gratitude et admiration, pendant un quart de siècle, l'enseignement incomparable, maître illustre dont ils étaient fiers pour l'honneur du nom français devant les milliers d'étudiants venus des quatre coins du monde, ce maître idéal a ouvert à ses élèves, de façon merveilleuse, les vastes horizons de la théologie. Dans cette noble tâche, modèle entre les modèles, il alliait l'élévation et la profondeur de la science à l'onction de la piété, montant aux cimes de la religion révélée, pour de là éclairer les esprits des splendeurs de la foi et réchauffer les cœurs des élans enflammés de la ferveur. La pourpre interdit désormais au Docteur transcendant de reprendre le chemin de sa chaire. Mais nous avons la certitude de pouvoir compter ici sur un souvenir bienveillant qui est un honneur et un réconfort. »

Le discours concluait ainsi :

« Mais nous arrêter à ces points de vue partiels dans l'œuvre de Vos Éminences, nous risquerions de paraître moins apprécier d'un côté ce que nous contemplerions avec plus de complaisance de l'autre. Au milieu de cette variété que l'esprit embrasse d'un seul coup d'œil et que la parole ne peut énoncer que par parties, il vaut mieux nous souvenir de la recommandation que fait l'Église quand elle chante une auguste circuminsession d'attributs, modèle de toutes les autres. Dans la pureté de la foi et la plénitude des œuvres, le discernement ne constitue pas une différence, *sine differentia discretionis*, et la nature resplendit en chacun avec une égale majesté : *in essentia unitas, in majestate æqualitas*.

« Le pape Benoît XIV proclama jadis la France impériissable parce qu'elle est le royaume de Marie : *Regnum Gallia, regnum Mariæ nunquam peribit*.

« Avec quelle émotion avons-nous entendu, aux jours de votre entrée dans le Sacré-Collège, un autre Pontife inspiré de Dieu redire à la France que, fille aînée de l'Église, elle est toujours la Fille de prédilection, la race prédestinée, le vase d'élection. Avec quelle allégresse nous avons discerné l'accent prophétique et accueilli les paroles qui prédisaient à la France le

---

<sup>12</sup> 13 décembre 1911.

retour à sa vocation première. On la verra donc un jour reprendre le rôle tant de fois séculaire de gardienne des intérêts de l'Église et du Saint-Siège, puisqu'aussi bien la Providence laisse vacante cette fonction glorieuse et qu'elle n'a rien préparé qui puisse être substitué à la France.

« C'est sous vos auspices, Éminentissimes Seigneurs, que nous avons reçu du vicaire du Christ, dont le regard perce le mystère de l'avenir, comme l'annonce des miséricordes de Dieu sur notre pays. C'est par votre collaboration dans le sénat de l'Église que s'accomplira ce magnifique présage et que les œuvres qui viendront pourront être encore intitulées : *Gesta Dei per Francos.* »

Le nouveau cardinal quitta à regret sa chaire de l'Université grégorienne et se retira au collège Pio-Latino-Americano, dirigé par les Pères de la Compagnie de Jésus, où il occupa un appartement fort exigü, au rez-de-chaussée. Certes, il ne devait pas contracter la fièvre des grandeurs et jamais personne ne fut plus que lui éloigné de l'ostentation. Il écartait le plus possible l'éclat extérieur que l'usage attachait à son rang, et, quand on lui en faisait le reproche, il répondait : « Je n'aime pas les décorations de théâtre. » Toujours accessible, toujours accueillant, jamais drapé dans une dignité d'emprunt, il ne se faisait pas une vanité de se rendre invisible, n'étant pas de ces « idoles » dont parle l'orateur sacré « qu'on ne peut aborder qu'en rampant. » Il n'y avait pas à étudier les heures les plus favorables pour l'approcher : l'accès n'était refusé à personne.

Lorsqu'on pénétrait chez lui, on le trouvait à sa table de travail, dans la simplicité de ses habitudes, sans le moindre insigne de sa dignité, en hiver sans feu, avec, sur les genoux, une couverture de grosse laine, écrivant de sa belle écriture fine et régulière la préparation des réunions cardinales au sein des congrégations romaines ou des réponses théologiques, réclamées par le Saint-Père lui-même. Mais, à ceux qui savaient voir, apparaissait, sur la soutane noire râpée, ce mystérieux pectoral du pontife ancien qui, d'après le texte même de l'Écriture, portait gravées ces paroles *Urim et Thummim*, lumière et perfection (*Lev. VIII, 8*).

Le meilleur de son temps était absorbé par ses *Vota* ou rapports, toujours attendus aux séances des SS. Congrégations pour des délibérations secrètes. Il surveillait aussi les nouvelles éditions de ses ouvrages et donnait quelques articles à diverses revues. Au cours des années 1917, 1918, 1919, il écrivit pour les *Études* une série de dix articles sur la *Parousie* dans les Évangiles, les écrits apostoliques et l'Apocalypse, se proposant de réfuter la thèse moderniste, qui attribue soit à Notre-Seigneur lui-même, soit à ses Apôtres, une croyance erronée sur l'époque du second avènement du Fils de Dieu. De 1919 à 1923, il

publia, dans la même revue, une autre série d'études sur le salut des infidèles. Il collabora de même au *Gregorianum*, organe de l'Université grégorienne.

Il partageait avec deux autres cardinaux la présidence de l'Académie de saint Thomas, fondée par le pape Léon XIII. Comme il possédait l'éminence du savoir avec l'éminence de la dignité, ses collègues lui abandonnaient volontiers le contrôle de la marche et des travaux de cette Académie. Il venait assister aux séances, écoutait avec sympathie et intérêt les études des maîtres et les essais des élèves, animait les discussions et donnait son avis final, heureux de se retrouver encore professeur. Pour tous c'était une joie de l'entendre. Il prit également une part active aux divers congrès de philosophie thomiste convoqués à Rome, secondé dans ce travail par deux maîtres de choix, le R. P. Gény, professeur à l'Université grégorienne, et le R. P. Le Rohellec, professeur au Séminaire français.

Il inaugura les leçons de la *Semaine thomiste de Rome* (17-25 nov. 1923) par une conférence sur saint Thomas et sa philosophie au XIX<sup>e</sup> siècle, qui fut d'emblée la plus doctrinale, la plus vivante et la plus spirituelle de toutes (*Acta hebdomadae thomisticae*, Roma, 1924).

## XI

### LE CARDINAL BILLOT ET LA FRANCE

Le cardinal Billot ne fut pas cardinal de curie pour la France, comme le cardinal Matthieu, cette fonction ayant disparu dans le naufrage de la séparation de l'Église et de l'État. Mais, illustre théologien, envisageant les choses de ce monde avec les yeux de la foi, absorbé dans la pensée de la gloire de Dieu et du salut des âmes, il était persuadé que le rétablissement sur terre de la vérité chrétienne serait le règne de la paix, le règne de l'honneur, le règne de la vraie liberté et de la vraie félicité des peuples. Il aimait profondément son pays et l'on aurait pu dire de lui ce que Bossuet disait de Nicolas Cornet<sup>13</sup> : « Il n'y avait pas en France d'âme plus française que la sienne. » Soucieux de la dignité et de la grandeur nationale, il ne restait indifférent à rien de ce qui intéressait les affaires religieuses de la France, en qui il voulait voir toujours la Fille aînée de l'Église et non la Fille de la Révolution. Il plaçait l'origine de nos maux dans la Révolution et ses principes, dans la substitution sacrilège de l'homme à Dieu, des droits de l'homme aux droits de Dieu, ce qui constituait pour lui le crime capital des temps modernes. Volontiers, il eût proclamé avec le cardinal Pie : « La France est condamnée à n'être rien, si elle n'est la première des nations catholiques » (*Instruction pastorale, Carême*, 1871).

---

<sup>13</sup> Oraison funèbre de Nicolas Cornet.



« Le mal, écrivait-il, est dans les principes de la Révolution, désormais consacrés par la législation, continuant de régner sur l'esprit public, de s'établir dans l'opinion, et de pénétrer de plus en plus dans les masses » (*Éloge du cardinal Pie*, p. 12). C'est aussi l'athéisme pratique introduit de toutes parts dans les mœurs par la laïcisation matérialiste de la vie sociale, héritier de l'hérésie révolutionnaire de l'indépendance absolue de l'homme vis-à-vis de Dieu.

Dans les lois laïques et spoliatrices, la Révolution continue sa marche. « Constatons, dit-il, le complet triomphe de la Révolution par l'avènement ou plutôt la consolidation de la III<sup>e</sup> république qui eut tôt fait de se débarrasser du masque du régime d'ordre moral sur lequel elle s'était présentée dans sa période provisoire, pour devenir définitivement la république athée, jacobine, franc-maçonne que nous avons depuis » (*Éloge lu cardinal Pie*, p. 13).

Il ajoute : « Par un mouvement toujours plus accéléré, avec des auxiliaires de plus en plus inattendus, par une tactique découvrant chaque jour davantage l'intervention, l'insufflation, l'inspiration de Satan, prince des ténèbres, la Révolution poursuit son but, qui n'est ni plus ni moins que l'anéantissement absolu et radical de la religion de Jésus-Christ sur la terre. Jamais l'œuvre de laïcisation, ou, comme ils le disent aussi, d'expulsion du principe théocratique, initié par la Révolution, ne s'est poursuivi avec un tel acharnement et une telle fureur » (*Éloge du cardinal Pie*, p. 20).

Il montre cette œuvre bannissant Dieu des institutions et de la vie publique par les lois athées, et de la vie privée par l'école sans Dieu, où il est impossible que des âmes baptisées puissent s'épanouir aux clartés de la foi et sentir monter en elles la sève de la vie chrétienne. Soumis à ce régime, les enfants sont intellectuellement et moralement intoxiqués et, en fin de compte, déchristianisés.

Pour sortir victorieux de la lutte engagée entre l'Église et la Révolution, il faisait appel au mot d'ordre du cardinal Pie et plus tard de Pie X : *Instaurare omnia in Christo* : recommencer, restaurer toutes choses en Jésus-Christ ; résoudre une seconde fois, par les préceptes et les conseils de l'Évangile et par les institutions de l'Église, tous les problèmes que l'Évangile et l'Église avaient déjà résolus : éducation, famille, propriété, pouvoir. Son patriotisme éclairé croyait la France capable, avec l'aide du Ciel, de tous les redressements ; mais il n'entrevoyait son salut et sa prospérité que dans le retour du gouvernement et de l'ensemble de la nation aux traditions chrétiennes, dans le triomphe définitif des principes d'ordre et d'autorité. Les lois laïques et, en première ligne, l'école sans Dieu lui apparaissaient comme fourriers des malheurs de la patrie.

Le cardinal Billot prit une large part à l'œuvre de restauration du pontificat considérée dans son aspect négatif, celui des répressions, et dans son aspect positif celui des affirmations, des directions et des définitions.

Pour ce qui est de la loi de séparation de l'Église et de l'État, il la considérait avec le pape Pie X, « non comme une loi de séparation, mais d'oppression » (Encyclique, *Gravissimo*, 10 août 1906).

Il protestait contre cette loi au nom de tous les droits outragés, de tous les principes méconnus, de tous les intérêts lésés par les spoliations sacrilèges.

Il était loin de partager l'avis de ceux qui ne voulaient voir dans la condamnation des associations cultuelles qu'une décision disciplinaire. La discipline était assurément engagée dans les associations imaginées par M. Briand et ses inspireurs, mais le dogme de la hiérarchie ecclésiastique y était plus atteint encore, même dans les associations dites légales et canoniques, la loi restant la même.

Avant l'encyclique *Gravissimo*, du 10 août 1906, et la Lettre *Une fois encore*, du 6 janvier 1907, il affirmait hautement ce qui fut déclaré dans ces documents, à savoir que les « associations cultuelles » ne pouvaient absolument être formées sans violer les droits sacrés qui tiennent à la vie elle-même de l'Église... ». Les dispositions de la loi allaient directement à l'encontre des droits qui découlent de la constitution de l'Église, et la loi conférait à ces associations des attributions réservées à l'autorité ecclésiastique.

Il est facile de comprendre aujourd'hui combien Pie X vit juste en rejetant les associations cultuelles. Beaucoup alors ne l'approuvèrent point, et pourtant M. Rouvier rendait déjà hommage au Pape en écrivant : « Après tout, je sais bien que si j'étais Pape, je rejetterais cette loi » (*Lettre à Mgr Baudrillart*, Documentation catholique 1919, p. 446).

Après son entrée dans le Sacré-Collège, le cardinal Billot ne revint plus en France. Il ne sortait guère de sa solitude silencieuse. Il restait pourtant en relations très amicales avec la plus importante des institutions françaises de Rome, le Séminaire français, qui, pendant de longues années, avait réuni au pied de sa chaire de nombreuses générations de ses élèves<sup>14</sup>. Invité aux fêtes du Séminaire, le cardinal ne refusait pas de s'y faire entendre. Là, devant un auditoire sympathique, l'ancien professeur se retrouvait avec sa science profonde, sa vigueur de dialectique, ses directives doctrinales de vie et d'action. Il mettait en garde contre les erreurs, exaltait le prestige des idées

---

<sup>14</sup> En octobre 1927, une publication faite à Rome pouvait écrire : « Le cardinal Billot et le supérieur du Séminaire français étaient liés l'un à l'autre par une de ces fortes affections qu'engendre la communauté de doctrine » (*Rome*, 1<sup>er</sup> octobre 1927).

justes, en face du grand mal de la société contemporaine ; la confusion et l'anarchie intellectuelle.

En plusieurs circonstances mémorables, ses paroles furent recueillies et publiées. Ce sont les seuls témoignages écrits qui demeurent comme échos de sa pensée sur divers événements des années de la guerre ou d'après guerre.

M. René Bazin, étant venu à Rome en 1915, accepta de faire une conférence au Séminaire français<sup>15</sup>. Il prit pour sujet le Renouveau chrétien, très remarqué aux premiers temps de la guerre. Le cardinal Billot, qui présidait l'assemblée, clôtura la séance par un beau et noble discours où il s'exprimait avec une liberté toute chrétienne, avec sa dignité patriotique et sa science théologique, dominant de haut le fracas de la guerre et le tumulte de l'opinion. Il établit de main de maître sur leurs bases doctrinales deux questions importantes dont on ne parlait pas toujours avec un ferme sens catholique, ce qui pouvait amener une déviation déplorable au mouvement puissant du renouveau chrétien. On allait jusqu'à soutenir que la mort sur le champ de bataille pour la cause juste de la patrie assurait par elle-même le salut éternel, faisant des héros comme de vrais martyrs. L'orateur affirma avec le pur enseignement théologique qu'il y a toujours une place possible à la visite de Dieu au moment suprême qui précède immédiatement la mort, même pour les pécheurs qui n'auraient donné jusque-là aucun signe de résipiscence, et qu'il y en aura une bien plus large encore dans les circonstances, particulièrement propres à émouvoir la divine miséricorde, de la mort sur le champ de bataille... ; que ceux qui tombent pour nous défendre sont alors l'objet d'une providence spéciale de Jésus à notre Sauveur... ; mais, de là à dire que le seul fait de tomber consciemment pour la cause juste de la patrie, suffit à assurer le salut, « oh ! Messieurs, quelle distance... »

Le cardinal Billot ne faisait que remémorer le simple enseignement théologique. Ce qu'il disait là, une autre grande voix, celle du cardinal Mercier, l'avait consigné en sa lettre pastorale sur « Le Patriotisme et l'Endurance. » « Dans l'acceptation rigoureuse et théologique du mot, écrivait-il, le soldat n'est pas un martyr, car il meurt les armes à la main, tandis que le martyr se livre, sans défense, à la violence de ses bourreaux... Ce doit nous être à tous une consolation chrétienne de le penser : ceux qui, non seulement parmi les nôtres, mais dans n'importe quelle armée belligérante, obéissant de bonne foi à la discipline de leurs chefs, pour servir une cause qu'ils croient juste, peuvent bénéficier de la vertu morale de leur sacrifice... »

Dans une autre partie de son discours, le cardinal Billot mit en garde contre une autre déviation dans l'idée que beaucoup se faisaient du prêtre soldat.

---

<sup>15</sup> Cf. *La France catholique à Rome*. Desclée, Rome, Paris.

Il déclara tout d'abord qu'il était loin de mettre en doute l'héroïsme d'un grand nombre de prêtres et les magnifiques exemples de courage, d'abnégation et de dévouement que beaucoup ont donnés au profit de leur ascendant sur leurs compagnons d'armes, et par là même aussi de l'influence apostolique qu'ils ont pu exercer autour d'eux. Ce sont des faits acquis à l'histoire.

Mais le cardinal rappelle, en théologien et en historien, que la loi assujettissant le clergé à la milice a été « conçue dans le pur esprit d'hostilité sectaire à Dieu, à la religion, à l'Église ; qu'elle est une loi impie, sacrilège, révolutionnaire et athée ; en pleine opposition avec l'ordre établi par Dieu et attentatoire, au premier chef, aux droits les plus sacrés de l'Église, aux immunités dont elle a joui, jusqu'à ce jour, chez tous les peuples et dans tous les temps... Ni la protestante Angleterre, ni la schismatique Russie, ni la luthérienne Allemagne, ni l'infidèle Turquie, pour ne point parler de la Belgique et de l'Autriche, n'ont même songé à mobiliser les prêtres... »

Cette évocation des principes de la théologie proclamés par les souverains pontifes et des règles du droit canon imposées aux catholiques du monde entier déplut à quelques-uns. Le cardinal n'avait pourtant à recevoir de personne ni des leçons de théologie, ni des leçons de patriotisme. Mais les annales de la franc-maçonnerie avaient enregistré le discours, et M. Herriot crut devoir s'indigner, plusieurs années après « des propos tenus dans cette Maison sur le devoir militaire des prêtres ». Pourquoi donc aurait-on hésité à tenir ce langage devant des théologiens et dans un séminaire qui n'avait pas marchandé l'héroïsme de ses élèves et qui devait compter tant de nobles victimes de la guerre ? En soutenant que les lois de l'Église interdisaient aux clercs le maniement des armes et l'effusion du sang, l'orateur était loin de prétendre que les ecclésiastiques n'avaient rien à faire sur les champs de bataille. N'y a-t-il pas l'aumônerie militaire, les infirmeries, les ambulances, la relève des blessés et des mourants, où l'on peut rendre service à l'âme et au corps, au mépris des plus grands dangers ?

En 1924, dans la Chambre du cartel, est ramené le vieil esprit d'anticléricalisme d'avant-guerre par ceux à qui la guerre n'avait rien appris. M. Herriot accédait au pouvoir avec un programme de lutte contre l'Église catholique. La déclaration ministérielle du 17 juin annonçait l'extension de la législation laïque à l'Alsace et à la Lorraine, l'application des lois persécutrices contre les congrégations religieuses et la suppression de l'ambassade auprès du Saint-Siège. Tout était conduit au nom de ce laïcisme qui a son origine dans les nuées métaphysiques du germanisme, dans le principe « du libre examen de Luther » et dans « l'autonomie du moi » de Kant.

En 1870, Bismark, ivre de son triomphe, s'écriait : « La force du catholicisme est en France : si nous pouvons l'en extirper, nous serons *maîtres des latins* » (J. Adam, *Après l'abandon de la revanche*).

Dans le plan du chancelier, il fallait priver la Papauté et la France du lustre et de la force qu'elles se confèrent l'une à l'autre, quand elles sont unies.

En dirigeant ses efforts vers la rupture des relations rétablies du Saint-Siège et du gouvernement français, dans les débats sur les crédits de l'ambassade, la franc-maçonnerie au pouvoir reprenait la politique anti-française de Bismark.

C'est alors que M. Herriot accusa la religion du Christ d'avoir « cessé d'être le christianisme des catacombes pour devenir le christianisme des banquiers ». Contre cette grossière injure, un vaillant député, M. le marquis de la Ferronnays, protesta avec une chrétienne et noble éloquence, qui lui valut l'honneur d'être expulsé de la Chambre, aux applaudissements de la France catholique.

Comment expliquer l'introduction du Séminaire français dans ces débats ? Depuis longtemps bien des passions s'agitaient autour de cette illustre Institution, visant en premier lieu l'influence réelle ou supposée de son Recteur. Ces passions, n'ayant plus de but ni d'objet, sont aujourd'hui tombées et il est aisé de rappeler en toute sérénité, dans la lumière de l'histoire, le byzantinisme de querelles sur lesquelles le cardinal Billot eut son mot à dire.

Le Séminaire avait atteint un haut degré de prospérité et son crédit se faisait largement sentir à Rome, en France et à l'étranger. Les élèves avaient dépassé le chiffre de deux cents ; ils remportaient des succès exceptionnels aux examens publics, et l'opinion générale plaçait le Séminaire français au premier rang des séminaires nationaux de Rome. Dans une circonstance solennelle, le Pape Pie X avait dit : *Seminarium Gallicum, salus Galliae*, « le Séminaire français, salut de la France. » Un document du Pape Benoît XV parlait de « sa prospérité croissante, due à la sagesse et au zèle de sa direction »<sup>16</sup>.

À cet éclat vint s'ajouter la gloire de l'holocauste. Dans le discours qu'il prononça à la cérémonie d'inauguration du monument des morts de la guerre, faite sous la présidence des cardinaux Maurin, Charost et Billot, M. Jonnart, ambassadeur de France près du Saint-Siège, après avoir rendu

---

<sup>16</sup> Lettre autographe adressée au R.P. Le Floch, à l'occasion de la publication de son ouvrage *Les Élités sociales et le Sacerdoce*.

hommage au R. P. Le Floch, « qui dirige avec une hauteur de vue et un dévouement incomparables le Séminaire français de Rome », continuait :

« Quelques chiffres suffisent pour glorifier le Séminaire français. Son éminent Supérieur et Mgr Rémond les ont rappelés ; je me plais à mon tour à les citer. Le Séminaire a compté 95 de ses élèves mobilisés, et sur ce nombre 33 sont tombés sur le champ de bataille, 18 étaient officiers. Et je me souviens qu'à mon arrivée à Rome, quand le R. P. Le Floch me présenta ses collaborateurs et ses élèves, j'ai éprouvé une des meilleures et des plus fortes émotions de ma vie, dont le souvenir ne s'effacera jamais de ma mémoire. Le R. P. Le Floch concluait : « Vous voyez, tout le monde ici a fait son devoir... » (Cf. *Inauguration du monument des morts de la guerre*, Rome, Séminaire français, 1923. — *Le Séminaire français de Rome*, notice historique, Rome, 1924).

C'est à cette Maison que M. Herriot fit l'honneur de la présenter comme le porte-étendard de la doctrine opposée au laïcisme. Peu importait que le Séminaire français fût, au sentiment universel, une des gloires de la France à Rome, peu importaient les services rendus par cette institution à la patrie, peu importait aussi la réprobation générale que ces attaques allaient rencontrer, non seulement dans la curie romaine, mais auprès des ambassadeurs des puissances, comme auprès des hommes politiques d'Italie qui savaient ce qu'était pour la France le Séminaire français et dont l'un, vers cette date, parlant au nom du gouvernement italien, lui avait décerné ce titre : *il glorioso Seminario francese*.

Du haut de la tribune du Palais-Bourbon, dans une langue dénuée, ces jours-là, de tout caractère d'art, de style ou d'éloquence, M. Herriot accusa le Séminaire français : de professer que la laïcité de l'État est incompatible avec la doctrine catholique ; d'attaquer la Déclaration des droits de l'homme ; de ne pas admettre l'école sans Dieu et de soutenir que l'éducation des enfants intéresse d'abord la famille et l'Église ; de tenir la doctrine ultramontaine la plus pure.

À ces griefs généraux, M. Herriot ajoutait des allégations fantaisistes et calomnieuses sur l'opposition du Séminaire français à Saint-Sulpice ; sur la partialité de son Recteur, comme Consulteur de la Consistoriale pour la nomination des évêques, comme Consulteur du Saint-Office relativement à la condamnation du manuel Brassac<sup>17</sup>.

Dans un assaut si dépourvu d'esprit chevaleresque et français, ce n'est pas sans étonnement qu'on vit un député n'appartenant pas au cartel des gauches

---

<sup>17</sup> À un homme politique qui entreprit plus tard d'éclairer M. Herriot sur le Séminaire français, il fut répondu que le discours avait été improvisé avec des renseignements non soumis à la critique.

accourir au secours des informateurs de M. Herriot. S'inspirant de théories chères à des catholiques libéraux, M. Engerand, député du Calvados, se mit à défendre « *la doctrine théologique française* contre l'ultramontanisme du Séminaire français ». L'accord entre les deux orateurs apparaît des plus touchants. Quand M. Engerand cite un fait, M. Herriot le complète et le précise. Mais la documentation, aussi erronée chez l'un que chez l'autre, semble puisée à la même source, à tel point qu'on a pu affirmer qu'un même metteur en scène a présidé à la distribution des rôles<sup>18</sup>.

Dans une communication au public devenue nécessaire, le Recteur du Séminaire français dut s'élever contre les faussetés alléguées dans le discours de M. Herriot et déclara le Séminaire hors d'atteinte de paradoxes « dont la puissance d'affirmation est grande, mais la force de démonstration nulle. » Il concluait que c'était un argument de mince valeur contre le maintien de l'ambassade que celui qui consistait à vitupérer, à la Chambre des députés, contre l'enseignement du Séminaire français, à opposer cet enseignement à *la doctrine théologique française* et à rendre responsable des condamnations du Saint-Office le Supérieur de cette grande institution.

Mis en cause dans ce débat et accusé notamment, dans les discours de M. Herriot, d'avoir « donné des éloges au Séminaire français », et d'avoir manifesté « une sympathie exclusive » au R. P. Le Floch, M. Jonnart, ambassadeur de France près le Saint-Siège depuis la reprise des relations, fit une déclaration dans la presse, où il qualifia *d'abominable* la mauvaise foi des informateurs de M. Herriot.

Rentré au Sénat après son départ de Rome, cet homme politique avait préparé un discours qui aurait pleinement vengé la cause du Séminaire français ; mais, le vote ayant été acquis pour le maintien de l'ambassade près du Saint-Siège, l'occasion de prendre la parole à ce sujet ne lui fut pas offerte.

Dès qu'il eut connaissance de cette singulière attaque, le cardinal Billot écrivit au R. P. Le Floch la lettre suivante :

« Quelle gloire pour vous, mon Révérend Père, après ce que vous avez fait avec tant d'éclat pour la prospérité du Séminaire français, avec tant d'ampleur pour le service de l'Église et du Saint-Siège, ce dont j'ai été l'heureux témoin depuis votre arrivée à Rome jusqu'à ce jour. Quelle gloire

---

<sup>18</sup> Le journal *Rome* du 9 février 1925 apporta à ce sujet des précisions qui n'ont pas été démenties. Ces précisions s'accordent entièrement avec ce qu'on put lire plus tard dans *l'Ère Nouvelle*, sous la plume de M. François-Albert, un des ministres du Cabinet Herriot. Du tout il résulte avec évidence que l'attaque du Séminaire français et de son Recteur ne se serait pas déchaînée, si le R. P. Le Floch n'avait pas publié dans *Le Correspondant* une réfutation, jugée universellement sans réplique, des articles anonymes de la *Revue de Paris* (1<sup>er</sup> octobre et 16 novembre 1918), contre le Pape Benoît XV et son attitude pendant la grande guerre. Le Saint-Siège agréa cette réponse et la fit tenir aux cardinaux, aux ambassadeurs et aux nonces.

d'avoir pour récompense de telles agressions, plus ineptes encore qu'acharnées, de la part de l'anticléricalisme jacobin et du libéralisme soi-disant catholique, à la Chambre des députés : *Beati estis cum maledixerint vobis, et persecuti vos fuerint, et dixerint omne malum adversum vos, mentientes, propter me : gaudete, et exultate quoniam merces vestra copiosa est in cælis* (S. Matth. v, 11 & 12).

« On défend contre vous les principes de 89 et la *doctrine théologique française*. Où donc ces pauvres gens apprennent-ils la logique et l'histoire, où vont-ils ramasser leur documentation ? La jeunesse américaine qui m'entoure a été mise au courant de l'assaut donné au Séminaire français, et ces républicains d'outre-mer – cet âge est sans pitié – s'égaient en rappelant à ce sujet leurs souvenirs littéraires des exploits de Don Quichotte et de Tartarin. Je pense qu'il faut plutôt songer à des sinistres revenants, à Combes et à Fouquier-Tinville. »

Mais une seule séance n'avait pu suffire à dérouler les fiches accumulées contre le Séminaire français.

Le 10 mars 1925, parut la Déclaration des archevêques et des cardinaux, réunis à Paris pour leur assemblée annuelle. Cette Déclaration, monument impérissable de doctrine et de défense religieuse, condamnait solennellement le laïcisme, et proclamait injustes, inacceptables, les lois qui l'incarnent, comme contraires aux lois formelles de Dieu et produisant l'athéisme, y conduisant dans l'ordre individuel, familial, social et international, tendant à déchristianiser toutes les vies et toutes les institutions.

Un tel acte d'ordre doctrinal de l'épiscopat fut salué avec allégresse par le cardinal Billot. Il espérait qu'il servirait de frein à l'organisation laïque de la société, aboutissant aux dernières conséquences des doctrines libérales et modernistes. Il écrivait alors : « Rien n'est plus urgent, à l'heure actuelle, que de redresser les idées de tant de catholiques qui, élevés, comme nous l'avons tous été, dans le milieu social de la Révolution, n'ont plus aucune idée du droit chrétien et prennent pour un état normal cet affreux désordre du libéralisme, qui, arrivé désormais à son comble, conduit aux abîmes la société humaine. »

Le 20 mars, M. Herriot s'éleva contre la *Déclaration des archevêques et cardinaux*, et, toujours hanté par la même idée, soutint que ce document venait « en ligne directe du Séminaire français ». « Vous allez dans ce Séminaire, annonça-t-il, trouver les doctrines qui s'affirment ensuite dans le manifeste des cardinaux et des archevêques de France, si bien que je suis fondé à dire que ce manifeste n'est que la projection, sur un document rédigé par des Français, de la doctrine ultramontaine la plus pure » (cf. *Journal Officiel*, p. 1756).



Alors, pour montrer combien les deux doctrines, celle des archevêques et cardinaux et celle du Séminaire sont identiques, il apporte des citations empruntées à des conférences composées par des élèves de théologie et de philosophie, en des académies établies parmi eux comme exercices de la pensée dans le recueillement de l'étude et consistant en des discussions d'ordre doctrinal sur la base indiscutable des principes théologiques. Ils agissaient en leur nom personnel, avec leurs propres recherches, avec l'empreinte du caractère et du tempérament intellectuel d'une jeunesse ardente et enthousiaste pour la vérité et la justice, pénétrée de la nécessité de revenir à l'ordre social chrétien.

Ces conférences, dans lesquelles M. Herriot signalait une doctrine éloignée de la sienne, furent pleinement approuvées par le cardinal Billot devant l'autorité duquel, en ces matières, était inexistante celle des informateurs théologiques du président du Conseil. Voici ce que le cardinal écrivait, après la lecture de ces dissertations, au R. P. Supérieur du Séminaire français :

« Rome, le 2 juin 1924.

« Mon Révérend Père,

« J'ai lu, avec le plus vif intérêt et un véritable soulagement d'esprit et de cœur, les superbes conférences de votre Académie de théologie sur la neutralité scolaire et la doctrine catholique, etc.

« Nous voilà cette fois en pleine atmosphère catholique, et qu'il fait bon respirer cet air de vérité... Qu'il est consolant surtout de voir se lever une élite de jeunes prêtres s'entraînant à combattre, dans leur futur ministère, par tous les moyens que les convenances de leurs positions respectives laisseront à leur disposition, ce grand mal des temps présents qui consiste à prétendre plaire à Dieu sans offenser le diable, ou, pour mieux dire encore, servir le diable sans offenser Dieu. Je ne regrette qu'une seule chose dans les deux fascicules que vous m'avez remis, c'est la note placée en tête du premier et au verso de la couverture du second : "ces conférences, imprimées seulement à l'usage des auditeurs qui désirent en garder le texte, ne sont pas publiées." Pour moi, je voudrais les voir dans tous les Séminaires de France et d'ailleurs, etc.

« Louis, cardinal Billot. »

Vers cette même époque, un jeune étudiant en théologie eut avec le cardinal un entretien qu'il a rapporté dans un brillant et courageux article, écrit au lendemain de sa renonciation au cardinalat : « Il nous disait l'inquiétude que lui inspirait tout le désordre général du temps, l'audace accrue des méchants devant la faiblesse et la sottise de ceux qui s'appellent bons. Et comme nous nous affligions beaucoup, lui, relevant sa belle tête si

expressive et se frottant les mains, reprit avec une expression inoubliable de joie et de jeunesse : « Ah ! il faut lutter ! Ce n'est pas en vain que l'Église d'ici-bas est appelée Église militante ! » (Abbé R. Dulac, *Revue internationale des Sociétés secrètes*).

Combien de catholiques, tristement atteints du funeste penchant aux conciliations impossibles, oublient de nos jours la nécessité de la lutte pour le triomphe du bien sur le mal et chantent victoire quand il faut combattre. Mais l'Éternel « a la science des temps », comme le disent les Livres Saints. Le temps des compromissions passera, et celui des principes revivra, où l'on saura mettre à la base de tout édifice le fondement nécessaire et inviolable de la doctrine, dans la fécondité de l'honneur chrétien.

## XII

### CONCLUSION

Il nous semble avoir justifié le titre donné à ces pages : LE CARDINAL BILLOT, LUMIÈRE DE LA THÉOLOGIE, et nous pouvons ajouter : lumière du Saint-Siège. Nul esprit juste et impartial ne refusera de reconnaître les dons magnifiques de cette nature d'élite et les immenses services qu'elle a rendus à la doctrine chrétienne.

Nous n'avons rien à dire sur le concours de circonstances qui amena sa renonciation au cardinalat. Le R. P. de la Brière a écrit « qu'il fut discrètement invité à donner sa démission » (*Les Études*, 5 janvier 1932). Si cette assertion est le dernier mot de l'histoire, nul doute que le saint cardinal n'ait su penser avec Bossuet que « les disgrâces de la terre sont des grâces du Ciel<sup>19</sup> ». Quoi qu'il en soit, il quitta la Ville éternelle et se retira en pleine campagne romaine, près d'un sanctuaire vénéré, dans une obscure communauté de son Ordre, sorte de Thébàide où, comme en la solitude de Rancé, on n'entendait que le « son de la cloche, le murmure des vents et le chant des oiseaux ».

Dépouillé des honneurs, il ne perdit rien de l'excellence de sa dignité. Bossuet parlant de Pierre de Bérulle s'exprime en ces termes : « Homme illustre et recommandable, à la dignité duquel j'ose dire que même la pourpre romaine n'a rien ajouté, tant il était relevé par le mérite de sa vertu et de sa science » (*Oraison funèbre du Père Bourgoïn*). Du cardinal Billot ne peut-on pas dire de même : la pourpre n'ajouta rien et, par conséquent, ne retrancha rien à sa dignité, quand il la déposa ? « Aux yeux de la postérité, écrivait alors M. R. Havard de la Montagne, il sera toujours le cardinal Billot. L'Église et

---

<sup>19</sup> Lettre au Maréchal de Bellefonds.

la France lui restitueront un titre qu'il n'a pas moins contribué à ennoblir pour l'avoir porté que pour y avoir renoncé » (*Rome*, 1<sup>er</sup> oct. 1927).

Après une longue vie active et militante, il s'occupa, en sa silencieuse retraite, de la réédition de ses ouvrages, gardant jusqu'à la fin sa vigueur intellectuelle, comme l'attestent amplement, avec les lettres qu'il écrivit au cours de ces années, tous ceux qui eurent la faveur de pouvoir l'approcher.

La pensée de la mort lui était familière et la grande visiteuse ne le surprit point quand elle vint lui ouvrir l'entrée de la terre promise. Il pouvait s'appliquer la parole des Écritures : « *Ambulavit pes meus iter rectum, propterea bonam possidebo possessionem* : j'ai marché dans la droiture et je posséderai un héritage éternel. » (*Ecclésiastique* LI, 20). Mais la terre perdait le docteur le plus éclairé et le plus humble de son temps : c'est le témoignage des consciences droites ; ce sera le jugement de l'histoire et l'objet de l'admiration de la postérité.

## ANNEXE

Recension par l'Abbé V.-A. Berto dans *La Pensée catholique* n°7

---

### LE CARDINAL BILLOT, LUMIÈRE DE LA THÉOLOGIE

À quatre-vingt-six ans, décoré d'une persistante et merveilleuse jeunesse, le T. R. P. Le Floch rend publique une étude composée au lendemain de la mort de son illustre ami le cardinal Billot.

Le T. R. P. Le Floch n'a pas fait métier d'écrire, et il est peu connu comme écrivain. L'éclat d'une supériorité de vingt-trois ans au Séminaire pontifical français a comme rejeté dans l'ombre ses autres mérites. « Grande institution pontificale et française, lui faisait écrire en 1915 le Pape Benoît XV, dont la prospérité croissante est l'œuvre de votre sagesse et de votre zèle ! » Ce n'est pas ici le lieu de décrire cette « prospérité croissante » de la célèbre Maison sous le gouvernement du T. R. P. Le Floch. Mais il n'est pas possible non plus à ceux qui se reconnaissent, à leur humble rang dans l'Église les fils et les disciples de l'éminent religieux, de prononcer son nom sans l'accompagner de l'expression de leur gratitude et de leur admiration, sans évoquer les délices de vivre sous cette autorité à la fois presque insensible et pourtant souveraine, cet élan imprimé à une jeunesse ecclésiastique pleine de fougue intellectuelle, mais imprimé non au hasard, dirigé en même temps par les routes les plus sûres, vers les hauteurs doctrinales les plus lumineuses. Éteindre les esprits est paresse ou couardise ; les exciter dans le pêle-mêle, témérité ; entre les deux, se place l'animation sage qui procède du véritable éducateur, perpétuellement attentif à discerner d'avec les modes d'un jour les pensées permanentes de l'Église, ne craignant point d'inspirer la hardiesse, parce qu'il sait donner autant de prix à la fidélité. De ce tempérament des contraires, si nécessaire, et dont si peu d'hommes sont capables, le P. Le Floch a donné de génie pendant vingt-trois ans le précepte et l'exemple, et c'est sans doute principalement comme Supérieur du Séminaire français de Rome qu'il vivra dans la postérité.

C'est pourtant comme écrivain qu'il a été couronné par l'Académie Française pour son grand ouvrage sur le Fondateur de la Congrégation du Saint-Esprit, Claude-François Poullart des Places. Cette biographie ample et savante est malheureusement peu accessible au grand public, et il faut souhaiter qu'une édition abrégée en soit faite. T. R. P. Le Floch a traité son sujet à la grande manière, et, avec le portrait du saint Fondateur, il a donné le tableau de la vie ecclésiastique et de la formation cléricale dans les dernières années du XVII<sup>e</sup> siècle et dans les premières années du XVIII<sup>e</sup>. J'écrivais tout à

l'heure que le T. R. P. Le Floch a de génie les dons de chef et d'éducateur. Certes, mais aussi, il a mûri ces dons, il les a exploités par une méditation assidue. Le Fondateur de la Congrégation à laquelle il appartient, l'admirable Congrégation du Saint-Esprit, a été son modèle; il n'a laissé perdre aucun de ses enseignements. Il ne les a pas seulement conservés pour l'histoire il en a fait l'âme de son gouvernement. « Le Saint-Père, lui écrivait le Cardinal, se plaît à vous rendre le témoignage d'avoir appliqué au Séminaire Pontifical français, avec un succès reconnu de tous, au bénéfice de la piété, des études et de la formation romaine, les méthodes et les principes transmis en patrimoine par le Serviteur de Dieu Claude-François Poullart des Places. »

À une autre étude du T. R. P. Le Floch sur les « Élités Sociales et le Sacerdoce » dont Benoît XV disait dans une lettre autographe « qu'il en avait pris connaissance lui-même avec un intérêt, tout particulier », c'est le Cardinal Billot qui donna une préface.

Toutes les vues communes, entre des esprits médiocres, ne font qu'une amitié médiocre; entre des esprits également vastes et profonds, elles font une amitié digne d'eux. Telle était l'amitié qui s'était établie entre le cardinal Billot et le T. R. P. Le Floch, et nous en avons dans le présent ouvrage le monument marmoréen.

Le premier chapitre est véritablement le marbre du Cardinal Billot. Nul ciseau ne ferait mieux revivre les traits de l'illustre théologien, les lignes de son visage, sa stature, son port; nul ciseau surtout ne pouvait rendre les caractères de son âme, sa noblesse, son incapacité à penser basement, le feu de ses recherches et la flamme de son discours, et par-dessus tout, cet amour transcendant du verbe de Dieu et de son Église qui fût le ressort d'une vie d'austère labeur et d'humble effacement devant la vérité. Pour célébrer cette grandeur spirituelle, la pensée du T. R. P. Le Floch s'exprime, il faut bien répéter le mot, dans des phrases marmoréennes: « Sa vertu c'était la vérité même, le devoir réalisé, l'équilibre parfait dans la tranquillité de l'ordre... S'il n'a point partagé le goût des déguisements et des finesses inutiles, s'il s'est écarté de ces souplesses et de ces artifices qui sont toute la science, l'ambition et le mérite de tant d'âmes vulgaires, il a eu cette diplomatie immortelle qui achemine les hommes à leur fin par les moyens les plus propices... Le mérite fondamental du Cardinal Billot est d'avoir retrouvé, séparé, dilaté, renouvelé la doctrine de l'Ange de l'École, de l'avoir enseignée dans sa pureté avec un accent personnel et une maîtrise incomparable ». Qui écrit de ce style peut être justement proclamé par un Paul Bourget un maître dans l'art d'écrire.

Le T. R. P. Le Floch ne s'est pas proposé de montrer historiquement les progrès que le Cardinal Billot a fait faire à la théologie spéculative. Il aurait fallu pour cela déterminer exactement pour chaque *tractatus* l'état où le Cardinal a trouvé la science surnaturelle du révélé, et l'état, où il l'a portée. Ce travail reste à faire. Le T. R. P. Le Floch ne pouvait pas cependant ne pas signaler que le Cardinal Billot a été l'un des plus puissants promoteurs de la rénovation thomiste, après que l'encyclique à jamais glorieuse *Æterni Patris* eût donné l'impulsion. C'est dire que le progrès dont la théologie est redevable au Cardinal est un retour à saint Thomas. Aussi peu soucieux que son ami de perdre le temps, le T. R. P. Le Floch ne s'arrête pas à réfuter ceux qui pensent qu'un retour ne peut pas être un progrès ; cette sottise majeure ne lui a paru digne que de préterition.

Mais il s'attache à faire voir comment le Cardinal Billot, plus fermement appuyé que ses prédécesseurs sur les principes mieux pénétrés du thomisme, s'est trouvé capable tantôt de proposer une théologie du péché originel ou de la transsubstantiation infiniment supérieure à celle qu'on s'était efforcé de construire en se passant de saint Thomas, tantôt de venger, avec une vigueur intellectuelle extraordinaire, la vraie doctrine de l'Église contre les erreurs contemporaines du Libéralisme, du Modernisme et du Sillonnisme. L'exposé que fait le T. R. P. Le Floch de la pensée du Cardinal est lui-même un modèle de présentation serrée, ramassée, solide. On sent que le survivant des deux illustres amis n'a pas moins réfléchi que l'autre sur ces difficiles problèmes ; et, que ces deux grands esprits soient arrivés à une entente si parfaite, n'est pas un médiocre signe de la vérité de ce qu'ils disent.

Le Cardinal Billot n'est pas mort Cardinal. Attaché à son Institut de toute son âme, il n'avait jamais aspiré qu'à mourir Jésuite. Ce cher vœu de son cœur se trouva accompli au-delà de toute prévision. Le 19 décembre 1927, le souverain Pontife annonça au sacré Collège qu'il avait agréé la renonciation du Cardinal Billot. Le grand théologien, redevenu simple religieux, vécut dès lors dans la retraite la plus silencieuse travaillant toujours, ne cessant de se préparer à la mort. Il ferma les yeux à la lumière de ce monde le 18 décembre 1932. En le perdant, ainsi que dit en finissant le T. R. P. Le Floch, « la terre perdait le docteur le plus éclairé et le plus humble de son temps ».